



N°50 **SERRE VIVANTE**

Journal d'information semestriel du Massif de la Serre

AUTOMNE 2020

Protection de l'environnement et du cadre de vie dans le Pays Dolois et ses territoires limitrophes du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône depuis 1992.

LE MONDE URBAIN

PARADIS OU PIÈGE POUR LES MÉSANGES?

DOSSIER P.15



**VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE**



**SAMEDI
12
DÉC
14H30**

**INVITATION
VISIO-CONFÉRENCE**

Comment et pourquoi poser soi-même des panneaux solaires sur son habitation ?

Pour participer, RDV samedi 12 décembre 2020 à 14h30 sur Zoom : <https://uso2web.zoom.us/j/85383653073> (ID de réunion : 853 8365 3073)

LIRE L'ARTICLE PAGE 7

**MERCREDI
20
JAN
20H30**

**INVITATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SERRE VIVANTE**

RDV mercredi 20 janvier 2021 à 20h30, au salon d'honneur de la mairie, 2 Rue de l'Oberlin, 39290 Menotey

serre-vivante.pagesperso-orange.fr

Le sanglier ne connaît pas la crise !
p.25



La biodiversité s'effondre à l'échelle mondiale. Et le phénomène s'est accéléré au cours de la période récente.

Tous les indicateurs le confirment. Ce constat vaut aussi pour la France. Or, la biodiversité est le garant de biens et services irremplaçables, préservant la capacité de la nature à fournir nourriture, matières premières, médicaments, à nous protéger contre les risques naturels, à stocker du carbone, recycler des déchets, et à contribuer à la qualité de notre cadre de vie. Les principaux moteurs de la perte de biodiversité sont désormais bien identifiés : en France l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux naturels, les pratiques agricoles intensives, l'assèchement des zones humides sont les principales causes.

Face à des enjeux trop longtemps négligés, les politiques de préservation de la biodiversité ne sont pas à la hauteur, manquent de cohérence, sont trop souvent davantage centrées sur l'espèce ou l'animal que sur les écosystèmes.

La vitesse de dégradation des écosystèmes ne laisse plus place à l'hésitation.

Il est impératif de saisir l'opportunité du plan de relance post Covid pour investir dans des aménagements favorables à la biodiversité, de développer une stratégie nationale plus unifiée et déclinée aux différents échelons territoriaux en articulant plus efficacement les missions de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), des structures régionales et des intercommunalités. Il y a urgence à ce que l'économie prenne en compte les externalités positives de la biodiversité, à repenser la séquence « éviter, réduire, compenser » en vigueur dans les grands projets, à renforcer les conditions d'accès aux subventions publiques. La fiscalité doit être revue pour mettre fin aux incitations à l'artificialisation des sols et à la non-prise en compte du coût de celle-ci dans les projets d'aménagement. Les aides agricoles doivent être réorientées vers des contrats de conservation rémunérateurs, visant un engagement de long terme en faveur de la biodiversité. Il faut agir pour stopper l'importation d'espèces invasives et pathogènes, rendre plus opérationnelles les clauses environnementales liées à la biodiversité des accords commerciaux et encourager des politiques coordonnées.

Mais pour éviter de déplacer le problème à l'étranger, les mesures prises au niveau local doivent s'intégrer dans le cadre global d'une modification des modes de consommation, en particulier de produits animaux, et de réduction des gaspillages.

Pascal BLAIN

SOMMAIRE

MASSIF DE LA SERRE	3
BRÈVES LOCALES	3
SORTIES SERRE VIVANTE	
La ferme de Salans & les éoliennes de Chamole	6
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
À Orchamps et La Barre	7
L'ARBRE ET LA HAIE	
Tous concernés	8
UN RÊVE DE MARAÎCHERS	
Une graine d'histoire en train de germer	10
NATURA 2000 - VIEUX BOIS	12
NATURA 2000 - MARES	14
DOSSIER	15
LE MONDE URBAIN	
PARADIS OU PIÈGE POUR LES MÉSANGES	
POÈME « LES OISEAUX »	20
PATRIMOINE	21
LE PATOIS, POURQUOI PAS TOI ?	21
KIRON	
Sculpteur d'images, artiste de land art, photographe, poète, calligraphe	22
L'ÉGLISE SAINT-MARTIN	
Mercey-le-Grand	24
ENVIRONNEMENT	25
LE SANGLIER NE CONNAÎT PAS LA CRISE	
La prolifération des sangliers hors de contrôle	25
MINIMALISME	
Être ou avoir	26
CUEILLETTE DE FIN D'ÉTÉ	
Émerveillements au jardin	27
BRÈVES ENVIRONNEMENTALES	28
AGENDA	32

LES CONTRIBUTEURS DE CE NUMÉRO



Laurent
Champion



Claire
Chantefoin



Christian
Demougé



Bruno
Faivre



Charly
Gaudot



Jean-Claude
Lambert



Augustine
Michel



Nicolas
Roques



Nathalie
Rude



Remy
Vacheret

JOURNAL D'INFORMATION DU MASSIF DE LA SERRE

Édité par l'association Serre Vivante,
39 290 MENOTEY.

✉ serre.vivante@wanadoo.fr

🌐 serre-vivante.pagesperso-orange.fr

Conception graphique : Stylograph, 39350

Rouffange - www.stylograph.fr - 06 25 83 10 99

Imprimeur : FCI, 21130 Auxonne - 03 80 37 45 03

Tirage : ISSN 2112-8073 - Tirage : 10 000 ex.

Conseil d'Administration :

- Jean-Claude LAMBERT, président, Romange
 - Claire CHANTEFOIN, vice-présidente, Sermange,
 - Pascal BLAIN, trésorier, Menotey,
 - Christine van der VOORT, secrétaire, Romange
 - Laurent CHAMPION, Chevigny,
 - Charly GAUDOT, Brans,
 - Ludivine GERARDIN, Offlanges,
 - Nathalie RUDE, Romain
 - Marie-Jo GAILLARD Labergement-les-Auxonne
- Grand merci à toutes celles et ceux qui ont relu ces pages avec attention.

BIARNE-JOUCHE



NETTOYAGE DE L'ÉTANG DE LA MUYRE

Samedi 27 juin, une douzaine de bénévoles, dont Olivier Lacroix, maire de Biarne, se sont réunis pour nettoyer l'étang.

Ils ont également procédé au fauchage des roseaux et à l'élagage des branches présentant un danger pour les pêcheurs et promeneurs. La veille, Lucien Rebillat, ancien président de l'association de l'étang intercommunal de la Muyre, avait préparé cette action en nettoyant le parking et en fauchant le chemin d'accès à travers le bois. L'aménagement des lieux permettra un jour prochain aux piétons de cheminer tout autour de l'étang. Des bancs neufs, offerts par le Grand Dole, ont été installés.

❶ SIEM Mairie de Jouhe - Tél. 03 84 79 06 45

CHEVIGNY



UN TONNEAU À LIRE

Pour la joie de lire, une boîte à lire originale a été déposée sur la place du village !

Chacun peut partager ses coups de cœur en déposant dans cette petite bibliothèque « des livres nomades », ouvrages qu'il souhaite faire découvrir aux autres. Chacun peut venir les emprunter et les rapporter... et pourquoi pas dans un tonneau ! Celui-ci a été offert et reloué : ouverture de la porte, étagères, toiture, dessins.

Bonne lecture à tou(te)s !

© Laurent CHAMPION

COURTEFONTAINE



CRÉATION D'UN VERGER CONSERVATOIRE

Un verger conservatoire communal a été créé rue du château d'eau (à proximité du terrain de sport).

Dix-huit arbres anciens ont été plantés samedi 23 février 2020 en présence du maire, Jean-Noël Arnoux, avec la participation des enfants du village et de leurs parents. L'opération a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70 % des 2000€ de dépenses.

© André SICLET

LA BARRE



UNE CIGOGNE ÉLECTROCUTÉE

Une trentaine de cigognes sont arrivées vers les 21 heures le vendredi 7 août, au-dessus du château d'eau et dans les arbres environnants.

Le lendemain matin, l'une d'elles (baguee A5P80, Radolf Zell Germany, 78 345) était retrouvée électrocutée au pied d'un pylône à haute tension dans le champ Vouillot, au Charmois. L'agriculteur qui a fait cette triste découverte a naturellement pris contact avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux à Besançon (LPO : tél. 03 81 50 43 10) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

© André SICLET

DAMPIERRE



TRAVAUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Au fil du temps, la « Morte des Ilotes » et du ruisseau de la source ont été artificialisés, se sont envasés et banalisés.

Leur restauration écologique vise à retrouver leurs potentiels écologiques. Ces milieux particuliers permettent à la fois d'oxygéner la rivière et d'épurer naturellement les eaux. Le ruisseau qui court sur une centaine de mètres est un lieu favorable à la fraie des poissons, comme le brochet et la fédération de pêche est intéressée au projet. Le tracé redonne des courbes et de la pente au cours d'eau, où se succéderont ainsi des secteurs rapides et des secteurs calmes. Les berges sont remodelées en pente douce afin de favoriser le retour d'une végétation rajeunie et diversifiée, accueillant des herbiers aquatiques, une roselière, des arbres et arbustes. Cet affluent du Doubs retrouve un aspect plus naturel, valorisant ainsi l'espace vert communal qu'il traverse, halte pour les usagers de la véloroute. C'est évidemment un plus pour la faune inféodée aux milieux aquatiques. La morte, ancien bras de la rivière, est ouverte sur le Doubs uniquement à l'aval. Face au risque d'envasement, une petite prise d'eau (8 litres/s) est aménagée au niveau du canal de navigation afin d'assurer un écoulement permanent et le renouvellement des eaux en particulier en période d'étiage. Des pieux en épicea de 5 m sont enfoncés dans la rivière et deux épis d'enrochement consolideront l'aménagement. La fin des travaux, dont le montant estimé à 310 915 €, est prévue prochainement.

www.eaurmc.fr

EVANS



MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Le foyer rural a organisé cet été tous les troisièmes mercredis du mois un marché de producteurs locaux.

Un beau succès avec la présence d'une vingtaine d'exposants. Fromage de vache, fromage de chèvre, poulets rôtis, viande d'agneau, viande de bœuf, fruits rouges et petits fruits, confitures, légumes, tisanes, huile d'olive, pâtes, miel, pain d'épices, chocolat, vin, bière, spécialités asiatiques, spécialités marocaines, escargots, ou encore spiruline. La belle aventure devrait se poursuivre au printemps prochain.

❶ Emmanuel Barberet, Président - Tél. 06 83 21 83 18 - lm.barberet@orange.fr


FALLETANS

PLUS DE 200 CIGOGNES !

La migration des cigognes bat son plein de la mi-août à la mi-septembre.

Ce bel oiseau, après avoir frôlé la disparition — il ne restait que 9 couples en 1974 — retrouve aujourd'hui ses effectifs

en France. L'effort ne doit pas se relâcher, car les causes qui avaient alors fait disparaître la cigogne sont toujours présentes : agriculture intensive, pesticides, pollution, assèchement des zones humides, électrocution, tir... mais aussi destruction sur leurs lieux d'hivernage africains, où elles sont chassées et empoisonnées lors des traitements chimiques contre les criquets. En France, les oiseaux que l'on voit ne sont pas tous nicheurs : une bonne partie sont des migrateurs de passage. En mars, la cigogne blanche rejoint ses zones de reproduction : l'Allemagne et les Pays-Bas. En août, elle repart dans ses quartiers d'hiver : l'Espagne ou l'Afrique noire (Mali, Sénégal...) mais parfois aussi en France où de nombreuses cigognes (près de 1000) passent l'hiver ! Toute observation de cigognes en migration intéresse la Ligue pour la Protection des Oiseaux : n'hésitez pas à partager ! Ce grand planeur s'identifie assez facilement, de par sa grande taille et sa coloration en « noir et blanc ». Il vole lentement, le cou tendu vers l'avant, généralement en groupe, et suit en France un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Les cigognes s'arrêtent régulièrement pour reprendre des forces, au cœur des villages ou au milieu des champs, comme à Falletans le 24 août où l'on en a comptés plus de 200 !

📍 LPO - Tél. 03 81 50 43 10 - 🌐 franche-comte.lpo.fr

GRAND DOLE



PROMENADES ET RANDONNÉES

Depuis cet été un TOPOGUIDE (carte au 1:30 000*) est disponible à l'Office de Tourisme de Dole au prix de 5 €.

En 2018, un nouveau réseau de sentiers est créé sur le territoire du Grand Dole, dans le cadre du Plan départemental

pour les itinéraires de promenades et randonnées soutenu par le Conseil Départemental 39. Des poteaux, des balises et des panneaux jaunes ont fleuri sur les sentiers du territoire ouvrant désormais 235 kms de parcours pédestres et VTT. 25 communes sont concernées par ce réseau avec chacune un point de départ matérialisé par un panneau présentant 1 à 2 boucles de randonnées. La signalétique directionnelle composée de 140 poteaux de croisements de chemins est mise en place depuis le printemps 2019 pour établir ce réseau qui prend en compte les itinéraires structurants déjà existants : le GR® 59, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, l'Échappée jurassienne et l'Eurovéloroute. Bonne randonnée !

📍 Grand Dole, Olivier LORAIN - Tél. 03 84 79 78 40 - environnement@grand-dole.fr

MONTMIREY-LA-VILLE



ÉLOGE DE LA LENTEUR

Pour Sébastien Jussac, héliculteur, tout a commencé en 2018

De mars à mai, la période de reproduction des escargots permet de donner naissance à 150 000 bébés

parqués en plein air. Ces « gros gris » seront alors soigneusement élevés jusqu'en septembre dans le respect des normes de l'agriculture biologique avec une végétation naturelle et une alimentation bio. Mais la vie de ces gastéropodes s'arrête en septembre, période de l'abattage et de la transformation. En coquilles traditionnelles ou en « croquilles », escargots en court-bouillon ou encore escargotines, à l'ail, aux fines herbes, à la provençale, au Comté ou encore au potiron... autant de produits à découvrir à la ferme et autant de produits locaux dans ces préparations. Visite possible.

📍 [lesEscargotsdeCocagne.com](https://www.lesEscargotsdeCocagne.com) - sebastien.jussac@gmail.com - Tél. 06 64 38 28 59

MONTMIREY-LA-VILLE



© Roland JEAN

LES CROQUEURS DE POMMES PARTAGENT

Lundi 10 août Les Croqueurs de pommes Jura Dole-Serre accueillait une vingtaine de croqueurs du Pays Graylois au verger conservatoire

Le président Daniel Dubrez rappelait la vocation première du verger : la sauvegarde de ce patrimoine fruitier constitué de variétés anciennes, locales et méritantes. Il présentait ensuite les 200 sujets (140 pommiers, 43 poiriers, 10 cerisiers, 5 pruniers et 2 cognassiers) qui sont conduits par une équipe de bénévoles fidèles et passionnés, la pépinière bien fournie et la vigne conservatoire. Une vingtaine d'arbres palissés à vocation pédagogique complètent le tout. Il a souligné l'importance accordée à la protection de la biodiversité, évoquant les nombreux nichoirs et perchoirs à rapaces installés, les haies vives... On a beaucoup parlé d'échanges de greffons : les poires Beurré d'Apremont et Fauvanelle, la Cousinotte, l'Épine... fournies par le Pays Graylois et la Belle Fille de Salins, l'Arboisine, la cerise Violette de Champvans mises à disposition par les croqueurs Jura Dole-Serre.

📞 03 84 72 83 64 ou 06 21 96 94 38 - Mail : croqueursjds@free.fr

PAGNEY



PROJET INTER-GÉNÉRATIONNEL

Tout à côté de la pharmacie, 7 logements pour seniors, adaptés PMR, devraient sortir de terre fin 2023.

La commune projette également de construire ici une ludothèque.

Cette dernière serait au service des parents et assistantes maternelles des trois villages contigus dans la vallée de l'Ognon : Pagny, Vitreux, Ougney. Un lieu pour échanger avec l'animatrice du relais parents assistantes maternelles de Jura Nord, situé lui à Dampierre. Cette ludothèque sera bien sûr à disposition des locataires des logements en projet, comme de tous les seniors de Pagny et des villages alentour. Un lieu leur offrant la possibilité d'échanger entre eux, de participer à des soirées, lecture, jeux, TV... mais aussi aux animations proposées aux enfants. Une occasion de rapprocher les générations. L'équipe architecturale retenue est La Fabrique, de Besançon. Le dépôt de permis de construire se fera fin 2021, les travaux devraient se dérouler entre septembre 2022 et septembre 2023.

📞 Mairie de Pagny - Tél. 03 84 81 06 98 - mairie.pagny@wanadoo.fr

© Claire CHANTEFOIN

RAINANS



DEUX FRESQUES RESTAURÉES

Les peintures réalisées dans les années 1920 par Pierre Pfister, enfant du pays alors chanoine français du Latran à Rome, très abimées par des infiltrations d'eaux pluviales, ont fait l'objet de toute l'attention d'un restaurateur.

Perché sur un échafaudage, Jean-Rémi Brigand a, trois semaines durant, procédé au nettoyage, au rebouchage, à la consolidation du support et à la mise en couleur des « accidents »... Des subventions (DRAC : 1 620 € et Département : 800 €), dons (Concerts chorale : 492 €) et le budget communal (1 138 €) ont permis de financer la restauration de ces fresques de la petite église de Rainans qui sont inscrites au registre du patrimoine culturel.

📞 Mairie - Tél. 03.84.72.10.18 - Conservateur : jean.brigand@yahoo.fr. Mouthier-Saint-Jean (Côte-d'Or) - Tél. 06 82 69 52 92

© Noëlle GAUTHIER



RÉHABILITATION DU LAVOIR

Cet ensemble bâti, construit en 1889, comprend trois compartiments et est alimenté par trois sources.

En 2016 la municipalité décidait de faire renaître celui-ci, enfoui depuis les années 70. Le temps passé sous terre détériora fortement le lavoir. Le nouveau conseil municipal souhaite poursuivre la restauration et remettre à disposition des villageois ce lieu de sociabilité où se retrouvaient les laveuses pour la lessive, l'occasion pour elles aussi bien de se tenir informées que de colporter les dernières informations et rumeurs du village. Les travaux sont multiples : reprendre les éléments en pierre de Besançon afin de consolider l'ensemble, assurer l'étanchéité des bassins. Les limites du budget communal nécessitent l'appel à la générosité des amis du patrimoine. Une souscription publique en partenariat avec la fondation du patrimoine est ouverte. Faites un don sur le site sécurisé de la Fondation du Patrimoine ou envoyez un chèque à cette adresse : 14 rue Violet, 25000 Besançon. Merci! Votre soutien ouvre droit à réduction d'impôts.

www.fondation-patrimoine.org/61564

ROCHFORT-SUR-NENON



NOUVELLE MAISON MÉDICALE

Les premières études ont démarré en 2016.

Après plusieurs mois de travaux et le report de l'ouverture en raison de la crise du Covid-19, la toute nouvelle maison médicale de Rochefort-sur-Nenon située au 31 B rue de la Petite-Croix est désormais ouverte. Elle accueille divers professionnels de santé : deux infirmières diplômées d'état, Marie-Hélène Philibert et Christelle Goichot, deux médecins généralistes, les docteurs Géraldine Delay-Barrellet et Isabelle Mailley-Fliti, ainsi qu'un psychologue clinicien, Patrick Tourmann et une sage-femme, Adeline Costille. Le niveau inférieur du bâtiment restant encore à aménager recevra d'autres spécialités : kinésithérapie, balnéothérapie, aquagym, etc. Cette opération, qui s'inscrit dans la volonté du maintien de tous les services sur le territoire, représente un investissement total de 1,3 million d'euros financés par la commune et l'État qui apporte 293 000 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Mairie : tél. 03 84 70 63 19



DONNEZ POUR RÉNOVER LA FONTAINE

La fontaine du XVIII^e siècle figure dans la liste des 101 sites retenus par la « Mission Bern, patrimoine en péril ».

Il y a deux ans Michel Benessiano, maire, proposait au conseil de candidater. Aujourd'hui un ticket à gratter à 15 € « Mission Patrimoine » est

disponible chez tous les buralistes! Pour chaque billet vendu, 1,76 € sera reversé pour le projet. Si de nombreuses places de villages du Jura-Nord sont organisées autour de la Mairie et de l'Église dans un habitat assez dense, celle de Sermange débouche sur un vaste espace arboré, meublé par deux ensembles architecturaux remarquables. La fontaine et les lavoirs de la partie Ouest ne manquent pas d'intérêt. Mais plus remarquable encore est la Grande Fontaine à colonnes qui orne la partie Est. Composée jadis d'un puisard, d'un abreuvoir et d'un lavoir, il ne reste plus que le pavillon de source, doté d'une entrée de grotte néo-classique aux colonnes sculptées. Doit-on à Antoine Louis Attiret cette réalisation, aidé par le sculpteur Claude François Attiret, son cousin? Les historiens de l'art s'interrogent sur la similitude des colonnes ornées avec celles de la Fontaine d'Arans face au Musée des Beaux-Arts à Dole. Travail d'artiste ou effet de mode? Au fil des siècles, bien des chantiers de voirie, d'adduction d'eau, d'électrification ont modifié la place, mais la Grande Fontaine classée monument historique (arrêté du 22 décembre 1970) demeure. Constatant l'instabilité de l'édifice dès les années 70, la municipalité engage des travaux en 1986. À la fin des années 2000, la dégradation du linteau du fronton en pierre gélive, ainsi que des désordres dans la jointure des pierres de toiture, imposent des travaux de mise en sécurité. Le diagnostic confirme l'importance du chantier nécessaire. Le coût, estimé à 280 000 €, excède les possibilités financières de la commune malgré le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Aujourd'hui, elle fait donc appel à la Fondation du patrimoine pour une souscription, opération défiscalisée pour les donateurs. Ce monument exceptionnel dans le milieu rural mérite notre générosité.

fondation-patrimoine.org/les-projets/fontaine-de-sermange - sermange.fr

SERMANGE



POUR CONSOMMER LOCAL ET BIO

Prendre soin de son corps et de son environnement avec une gamme de cosmétiques naturels et bio, Papy Papette chasse le plastique et les composants chimiques de vos salles de bain.

Papy Papette, l'Atelier du Fait-main, a ouvert ses portes en mai et propose une gamme complète de produits d'hygiène. Sébastien fabrique savons, shampoings, dentifrices et déodorants par transformation d'ingrédients naturels, issus de l'agriculture biologique et formulés pour prendre soin de votre peau. De plus, tous les emballages sont pensés pour être 100 % zéro déchet (emballages, étiquettes et scotch compostables ou boîtes recyclables). L'atelier Papy Papette propose également des bougies végétales et des diffuseurs de parfums biodégradables. En attendant l'ouverture d'une boutique itinérante, vous pouvez retirer vos commandes directement à l'atelier et les suivre sur les marchés locaux.

Sébastien CURIE : 06 24 42 57 71 - papy.papette@gmail.com - papy.papette.com



LE MERCREDI EST LE JOUR DES LOCALVORES

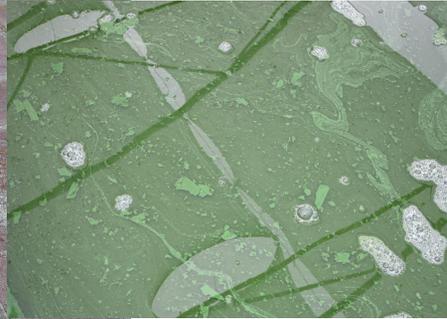
Le locavorisme prône la consommation de nourriture produite autour de son domicile.

Être locavore est un acte respectueux de l'environnement : acheter aux producteurs locaux en circuits-courts, privilégier les produits frais et de saison, limiter le gaspillage alimentaire, favoriser le maintien des populations sur le territoire, réduire la monoculture et maintenir la diversité. Un point de distribution adapté aux mesures sanitaires en vigueur est désormais en place à Vriange. Charlène Ouaratta, sa gérante, vous met en relation avec une trentaine de producteurs locaux (légumes, produits laitiers, charcuterie, savons, miel, vins, bières). Vous créez votre panier sur le site internet locavor.fr (du vendredi matin au lundi soir à 18h30) et vous le récupérez le mercredi à 19h15, dans le local derrière le salon de coiffure. Avec cette initiative, la municipalité espère rendre service aux habitants, mais aussi aux travailleurs (100 passages journaliers) se rendant dans le pays dolois. Gagner du temps, s'alimenter avec de bons produits tout en faisant travailler les producteurs locaux : les bonnes raisons de rejoindre le mouvement ne manquent pas!

Mairie : 03 84 70 67 13 (Mardi et Vendredi de 10h à 12h) - mairie.vriange@wanadoo.fr - locavor.fr

LA FERME DE SALANS

**QUAND
 LA SPIRULINE
 SE TRANSFORME
 EN ŒUVRES
 D'ART...**



Pour tout savoir ou presque sur l'histoire et la fabrication de la spiruline : une douzaine de personnes ont écouté avec intérêt et curiosité Nicolas Bouteiller le spirulinier de Salans.

Intarissable et passionné, il nous a permis d'appréhender un savoir-faire encore en devenir. L'utilisation des énergies renouvelables n'est plus un secret, les panneaux solaires laissent rêver, l'utilisation de l'eau en circuit presque fermé permet de mieux comprendre la priorité au recyclage, quant à la production elle nécessite des outils et du matériel que nous avons pu découvrir dans l'atelier de fabrication.

Les bassins en cette saison se vident de leur contenu et laissent apparaître dans le sel déposé, des formes des plus surprenantes, les couleurs se fondent, les lignes se font et se défont, la spiruline donne aussi à voir des œuvres d'art après en avoir appréhendé le goût.

 Claire Chantefoin

**16
 OCT**

**26
 SEPT**

LES ÉOLIENNES DE CHAMOLE

**DU TOURISME
 À PLEINS POUMONS**



Si depuis Dole ou Offlange on les devine, plus on s'avance, moins on les voit. Depuis Arbois, par la route empruntée, ce n'est qu'à 4 ou 5 kilomètres qu'on les aperçoit.

Une fois devant, c'est impressionnant, comme si l'on pénétrait dans un site sacré. Les 6 géantes de Chamole caressent le ciel avec énergie et incroyablement sans bruit. À leurs pieds, les touristes du dimanche défilent inlassablement dans la forêt, inspirés par le souffle de ces Grandes Jorasses. Étonnant qu'un salon de thé ou une baraque à frites bio ne soient pas encore installés dans ce lieu de pèlerinage.

Les 3000 grille-pains potentiellement alimentés par une seule éolienne pourraient pourtant s'en donner à cœur joie pour sustenter les visiteurs à leur petit déjeuner. On pourrait même imaginer alentour des cabanes en bois dans les arbres ou des bulles transparentes pour bercer le repos des marcheurs au gré du vent. Et quand on tourne le dos, une mer de verdure s'offre à vous, comme pour faire perdurer la beauté du passé dans la vie des passants. Quel bel endroit...

Nous avons été rassurés de découvrir qu'à la base de chaque éolienne, les tonnes de béton déversées forment un creux tel qu'un démantèlement pourrait laisser place à une piscine ! Finalement, le devenir de tels sites pourrait s'avérer hautement touristique et remarquable pour remplir ses poumons d'oxygène pur, loin des virus...

 Nathalie Rude



VISIO-CONFÉRENCE

**Comment et pourquoi poser
soi-même des panneaux solaires
sur son habitation ?**

RDV samedi 12 décembre 2020 à 14h30 sur Zoom :
<https://uso2web.zoom.us/j/85383653073>
(ID de réunion : 853 8365 3073)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À ORCHAMPS ET LA BARRE

Comme évoqué dans notre dernier bulletin, les communes d'Orchamps et La Barre ont souhaité engager leur territoire sur un projet de transition énergétique global, construit et partagé avec les citoyens. Il s'agit de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS), c'est-à-dire un territoire qui produise au moins autant d'énergie qu'il en consomme.

Les 2 communes ont choisi d'être accompagnées par la coopérative citoyenne d'énergie renouvelable Jurasic pour mettre en œuvre des actions de co-construction du projet de transition énergétique avec les citoyens. Celle-ci mènera, en plusieurs phases, une prestation d'accompagnement du territoire afin de favoriser l'émergence d'actions citoyennes sur cette thématique.

Sans oublier bien sûr la sensibilisation aux économies d'énergie, il s'agira d'aborder différentes actions concrètes qui permettent d'agir : production d'électricité photovoltaïque individuelle, autoconsommation, production collective, économie d'énergie, rénovation énergétique du bâti, mobilité électrique, financement citoyen sur les énergies renouvelables, formation sur des montages juridiques pour de l'investissement citoyen...

Il s'agit aussi de prendre connaissance d'un certain nombre d'organismes, de sources d'informations et de s'inspirer d'autres territoires qui se sont organisés sur la transition énergétique.

C'est dans le cadre de cette dynamique qu'une réunion est organisée par Serre Vivante, Jurasic et Solarcoop sur l'autoconsommation et l'auto-installation de panneaux solaires, par la mise en œuvre d'un projet technique simple et facile d'installation.

Installation du kit chez un particulier



ON COMMENCE PAR LE SOLEIL CHEZ LES PARTICULIERS

Solarcoop est une coopérative créée par des citoyens afin de contribuer collectivement à la transition énergétique et participer au

développement économique local en proposant une démarche éthique, solidaire et apprenante.

Elle vous propose l'acquisition d'un kit photovoltaïque vous permettant de produire et de consommer votre propre énergie et de prendre part à la dynamique citoyenne favorisant une meilleure compréhension de l'énergie pour tous. L'autoconsommation permet de réduire sa facture d'électricité et de se sensibiliser à l'économie d'énergie.

Par l'achat de ce kit solaire et solidaire, devenir producteur d'électricité pour son propre compte est simple et économique.

- Possibilité de le poser au sol ou en toiture
- Réduction de la facture d'électricité
- Investissement réduit et rentable
- Rapidité de mise en œuvre
- Mise en service initiale à la portée de toute personne ayant des bases en électricité
- Conformité à la réglementation française

Il est possible de le monter soi-même avec ou sans accompagnement, voire de faire appel à un artisan local formé par la coopérative. Des temps de chantier collectif d'une demi-journée vous permettront de rencontrer vos homologues producteurs et également d'appréhender le montage et le fonctionnement de votre kit.

Une part du prix d'achat est versée à une association qui accompagne des citoyens des pays en voie de développement pour accéder à l'énergie solaire. Solarcoop se lance pour l'instant dans 3 départements : le Jura, le Rhône et le Maine-et-Loire.



L'ARBRE ET LA HAIE, TOUS CONCERNÉS

Afin de permettre la mécanisation des pratiques agricoles, des opérations de remembrement ont eu lieu sur tout le territoire français durant les années 1960 à 1980. La France a ainsi perdu 2 millions de km de haies au rythme effréné de 45 000 km par an...

Un remaniement de grande ampleur du paysage s'est traduit localement par le comblement et le drainage de zones humides, par la rectification de chemins, talus, cours d'eau, ainsi que par la perte d'une mosaïque de milieux où se côtoyaient céréales, prairies, vergers, arbres, cultures maraîchères et élevages. Sauf exception, nous passons brutalement d'un foisonnement de petits écosystèmes à de vastes étendues monoculturelles avec très peu d'obstacles topographiques. L'arrachage des haies a complètement déstructuré les campagnes françaises. Celles-ci ont en effet continué à régresser à un rythme de 15 000 km par an dans les années 1980-1990. Si leur linéaire semble se stabiliser à peu près aujourd'hui, des actions de replantation se mettent en place un peu partout, ces habitats restent toujours très menacés et les haies bocagères de Bourgogne Franche-Comté n'échappent pas à l'intensification de l'agriculture et aux grands travaux d'aménagement qui conduisent à leur disparition progressive sur des centaines de linéaires. Pour des raisons économiques, leur arrachage « à la hussarde » est de nos jours encore trop fréquent.

LA DESTRUCTION DES HAIES PORTE UN COUP TRÈS LOURD À LA BIODIVERSITÉ

La haie, alignement végétal composé d'arbres et d'arbustes se développant sur un tapis de végétation herbacée, est un réservoir végétal et animal où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces. Les haies et les bosquets assurent également de nombreuses autres fonctions d'intérêt général, agronomique (coupe-vent, contrôle des parasites), hydrologique, paysager, de production (bois, fruits). En favorisant l'infiltration des eaux de pluie et en protégeant les terres du vent, les haies préservent la terre des risques de coulées de boue du fait du ruissellement et de l'érosion éolienne. De ce fait, elles limitent aussi les pollutions diffuses de l'air et des cours d'eau engendrées par l'agriculture intensive, les haies situées le long d'un cours d'eau ou ripisylve jouant un rôle d'épurateur et de rétention des berges. Les haies favorisent également la diversité biologique (habitat, refuge, corridor écologique, etc.) et leur arrachage constitue une cause majeure de la disparition des espèces.

PROTÉGER LES HAIES ET LES BOSQUETS

Pour le respect de la faune, notamment lors de la nidification, et du cycle des végétaux, les travaux sur les haies sont formellement interdits entre le 15 mars et le 31 août. De par son statut, la haie est protégée et son arrachage est soumis à autorisation. Il est indispensable de contacter les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de s'assurer du cadre réglementaire avant toute intervention. Les infractions peuvent être constatées par des agents assermentés appartenant aux services de l'État ou aux services du département chargés de l'agriculture, de la forêt ou de l'environnement. L'Office Français de la Biodiversité contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides ou littorales), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche.



MAUVAIS EXEMPLE CHEZ NOUS... PARMI TANT D'AUTRES

Mardi 14 avril 2020 vers 11h, les habitants de Rainans ont constaté un feu important au lieu-dit « les corvées rouges ». Le brûlage volontaire par jour de grand vent d'un volume conséquent de branches et arbustes à proximité d'une grange abritant des chevaux a conduit à l'intervention de la gendarmerie d'Orchamps et de l'Office Français de la Biodiversité pour obtenir l'arrêt des opérations. L'exploitant agricole a semble-t-il entrepris de réparer la clôture des parcelles qu'il a rachetées récemment. Le nombre d'ouvriers et d'engins présents sur place, ainsi que la rapidité de l'arrachage de plusieurs centaines de mètres de haies préoccupent tout autant que le non-respect du cadre réglementaire (l'entrepreneur a affirmé être en son bon droit malgré la date des travaux et l'absence de toute déclaration préalable et de demande de dérogation)... L'OFB devra déterminer s'il y a eu atteinte au site de repos ou de reproduction d'une espèce protégée. Probable en cette période de nidification. Le site abrite-t-il encore la pie-grièche grise, un passereau confronté à un risque très élevé d'extinction au sens du classement de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) ?

D'AUTRES MOYENS QUE LA SEULE VOIE RÉPRESSIVE

Si la destruction de l'habitat d'une espèce protégée constitue un délit (puni théoriquement d'une peine qui peut atteindre trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende), la peine n'est pratiquement jamais prononcée. On recherche surtout face à ce genre d'infractions, hélas trop fréquentes, la restauration de la fonctionnalité des milieux. La replantation de la haie peut ainsi être parfois obtenue dans le cadre d'alternatives aux poursuites. Par ailleurs à Rainans, les terrains communaux de Chaudes au Loup, dans le périmètre du site Natura 2000 « Massif de la Serre », sont voisins directs de ces parcelles. Ils font l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre du dispositif Espace Naturel Sensible du Département du Jura, un projet de conservation de ces pelouses sèches et de valorisation est actuellement en cours. Dans ce contexte bien particulier, il semble indispensable, en lien avec les instances représentatives de la profession agricole, d'associer à la même table toutes les parties prenantes. Une nécessité lorsque l'on sait que la destruction des habitats naturels est, avec le changement climatique, la principale cause d'érosion de la biodiversité et que cette destruction est en grande partie due à l'agriculture intensive. Un mode d'agriculture qui cumule les pratiques néfastes pour la biodiversité : utilisation de pesticides, drainage des zones humides, monoculture, prairies artificielles et destruction des haies.

✍ Pascal BLAIN

La motivation est souvent liée à une réparation de clôture, au besoin de gagner de l'espace pour la culture ou de faciliter la circulation des engins agricoles



Parce qu'ils offrent des fonctions multiples et qu'il s'agit de milieux vivants, les haies et bosquets sont repris au sein de différents codes réglementaires :

- Au niveau environnemental, susceptible d'abriter des espèces rares ou fragiles, leur protection est prévue par les articles L411-1, L411-2, R411-1 et R411-2 du code de l'environnement. Ils peuvent bénéficier de mesures de protection renforcées dans le cadre d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Le non-respect de ces mesures de protection constitue des infractions d'ordre délictuel (L415-3 du CE) ou contraventionnel (R415-1 du CE).
- La Politique Agricole Commune reconnaît le rôle favorable des haies, ainsi que celui d'autres éléments topographiques, pour la biodiversité et encadre les pratiques sur ces zones de transition. Le non-respect de cette réglementation peut entraîner des pénalités de 1 à 5 % des aides PAC.
- Le Code de l'Urbanisme, dans le cadre des documents d'Urbanisme permet de protéger des haies classées au titre du paysage ou du patrimoine dans ses articles L113-1, L151-19 et L151-23.
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans son titre consacré à l'aménagement foncier rural et dans le cadre des baux ruraux aborde également les haies et les protections dont elles peuvent bénéficier dans les articles L121-14, L123-8, L126-3, L411-28 et R121-20-1.
- Le Code de la Santé Publique s'assure de la protection de la qualité des eaux, dans certains périmètres de protection de captage, par des prescriptions en faveur des haies et de leur rôle épuratoire et antiérosif dans le cadre de son article L1321-2.
- Le Code Civil, dans ses articles 671 et suivant encadre les distances des haies entre propriétés voisines, ainsi que leur entretien.



Kiwano



Betteraves auréolées



Poivrons blancs



Tomates

UN RÊVE DE MARAÎCHERS

C'EST COMME UNE GRAINE D'HISTOIRE EN TRAIN DE GERMER



Adrien aux plants



Guen à la cueillette

À VIGEARDE, LES CHAMPS ALLÉCHANTS SONT BIOLOGIQUES

Si pour certains le métier coule de source, pour d'autres il fait partie d'un rêve. Adrien, originaire de La Barre, après avoir voyagé longtemps, semble vouloir prendre racine avec un rêve dans la tête. Guenièvre, originaire de Strasbourg, a toujours rêvé d'un retour à la terre, car la famille maternelle travaillait déjà la terre.

Alors tous deux suivent une formation de maraîcher à Nantes pour obtenir un Brevet Professionnel Responsable d'exploitant agricole (BPREA). Et les voilà ensemble, à la recherche d'une terre à travailler... C'est un peu partir de rien pour eux, car tout est à faire.

En premier lieu, trouver la terre. Pas facile de trouver, semble-t-il, si l'on n'hérite pas d'une exploitation familiale... puis, chercher un financement, remplir des dossiers, se lancer dans l'inconnu. Tout un travail préparatoire avant de commander les graines à semer... Mais tout cela ne semble guère effrayer nos deux amis.

La terre est trouvée, dans le pays de Dole, à Vigearde, commune de Romain, rue des Sages : c'est peut-être là une sage décision! Et les voilà en charge d'un terrain de 3,5 hectares. La terre est en prairie et culture de maïs (3 ans de conversion sont alors nécessaires).

Avec leurs quatre bras, en 4 ans ont surgi 5 serres de plantation, 1 serre de semis et 2 hectares de terre productive, ainsi qu'un verger de 2000 m². Voici donc l'énergie de la jeunesse à l'œuvre!



ET LE DIMANCHE MATIN SUR LA PLACE ARTHUR GAULARD À DAMPIERRE, DE 8H30 À 12H30

On peut y boire un café et rencontrer les clients fidèles de toute part. Il n'y a qu'une table, mais vous pouvez vous y inviter. C'est joyeux et l'on y apprend toutes les informations des activités de la région. Et peut-être une activité pour le dimanche après-midi!

Guenièvre et Adrien présentent sur leur stand les légumes bio traditionnels, mais ils expérimentent aussi des produits méconnus dans la région. Car après tout, découvrir de nouvelles variétés de tomates, de poivrons, d'aubergines ou de fruits (kiwano, pastèque) ou légumes retrouvés (daikon, jaune du Doubs...). C'est plaisant! Puis, Guenièvre vous glisse à l'oreille de savants conseils pour les recettes de ces légumes oubliés.

UNE QUANTITÉ DE COMBATS À MENER DE FRONT

Il peut y avoir des difficultés d'ordre pratique et financier au sein de l'exploitation. Elles peuvent aussi être météorologiques (sécheresse) ou provoquées par des agents perturbateurs (le doryphore par exemple). Cette année 2020 est décisive pour les deux maraîchers. La Dotation Jeunes Agriculteurs sera attribuée définitivement si l'exploitation est jugée viable.

Le petit secret de Guenièvre et Adrien réside certainement dans leur persévérance, leur accueil et leur sourire. Mais il est aussi que l'une chante et l'autre joue de la guitare. Leurs concerts, peu nombreux faute de temps, sont un moment fort agréable. C'est peut-être une manière de faire vibrer les harmoniques dans l'air du temps. Une belle manière de rendre hommage à ce que la terre nous apporte toujours : de la nourriture pour la tête et pour les pieds, pour mieux avancer...

✍ Augustine Michel

La priorité est aux champs qui doivent devenir alléchants. Le nom est ainsi trouvé pour l'exploitation. Il faut alors lui donner un rythme cardiaque. Et ce seront les alternances de leur présence aux champs et aux marchés qui vont rythmer les travaux et les jours.

« LES CHAMPS ALLÉCHANTS » SONT PRÉSENTS TOUTE L'ANNÉE AU MARCHÉ BIO DE DOLE, COURS ST MAURIS, LE JEUDI DE 16H À 19H

En été, du 18 juin au 3 septembre, le marché se prolonge dans la soirée. Au milieu de tous les autres exploitants bio, ils proposent, outre leurs légumes bio et leurs salades fort alléchantes, des frites « maison » qui acquièrent peu à peu un franc succès sur la place. Des tables et des bancs sont à disposition, ainsi que des braseros pour faire des barbecues. Il y a même de la musique pour vous accompagner lors de vos dégustations. Si vous n'y avez jamais été, allez-y l'été prochain vous y passerez de très bons moments!

DE FERME EN FERME

Les champs alléchants ont participé à l'opération « De Ferme en Ferme » qui a eu lieu pour la première fois cette année dans le Jura les 26 et 27 septembre 2020.

Le parcours du pays Dolois comprenait 5 fermes à visiter. Cet événement sera annuel et se complètera avec d'autres sites de producteurs bio les années suivantes. Prenez date pour l'année prochaine! Vous trouverez toutes les informations sur defermeenferme.com.

ENVIRONNEMENT



PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

À la fin du mois d'avril commence à résonner le cri d'une sentinelle masquée. Plus petite qu'un merle, mais plus grande qu'un moineau, la pie-grièche écorcheur est facile à observer.

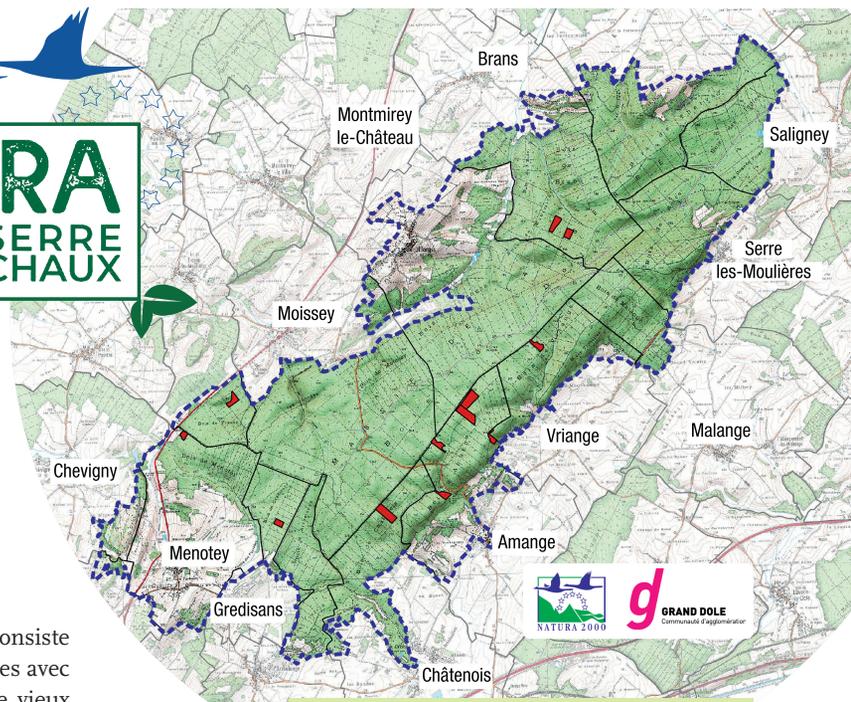
Cette prédatrice de gros insectes et de petits lézards vient souvent se poster le long d'une clôture ou à la cime d'un grand buisson : elle reste toujours à l'affût de ses proies... et du danger! La pie-grièche écorcheur porte ce nom barbare car elle fait de macabres réserves

de nourriture en emplant des insectes sur des épinettes d'arbres ou même des pics de barbelés.

Cet oiseau est un « bio-indicateur » : lorsque la pie-grièche est présente, cela signifie que le milieu abonde en insectes et en arbustes pour nicher et se percher. C'est le cas sur les pelouses sèches de Champlitte que nous vous montrons en illustration.

Cette espèce a vu ses effectifs diminuer fortement... pour la préserver, notons l'importance des haies, ces alignements de buissons et arbres aux nombreux rôles positifs pour la biodiversité... et l'agriculture!

VIEUX BOIS



Représentation des îlots de vieux bois Natura 2000 au sein d'une matrice forestière exploitée"

LEGENDE

Ilot de vieux bois Natura 2000

Site N2000

Communes

DU VIEUX BOIS... MAIS QU'EST-CE QUE C'EST?

Une grosse cavité sur une branche, un grand décollement d'écorce, un trou rempli de terreau décomposé au milieu du tronc, de nombreuses branches mortes, une couverture de lierre protectrice... autant de signes qui nous indiquent que nous avons là de vieux arbres, appelés arbres sénescents.

Ces arbres sont peu représentés dans le cycle sylvicole, qui consiste à récolter les arbres encore sains et de dimensions compatibles avec leur valorisation économique. Maintenir du bois mort et de vieux arbres au sein d'une trame de vieux bois vise ainsi à mieux représenter tous les stades de la dynamique naturelle d'évolution d'une forêt, et à assurer une gestion multifonctionnelle de celle-ci, capable ainsi de répondre à la fois aux enjeux économiques et aux enjeux environnementaux.

Quelques types de dendromicrohabitats et cortèges associés.
Source : Larrieu et al., 2018 ; Emberger et al., 2013

Loges de pics		Cavités de pied ou de tronc (2 catégories : avec ou sans terreau)		
Cavités remplies d'eau		Bois sans écorce	Champignons polypores	
Loupes	Bois morts dans le houppier	Ecorces décollées		
Chauves-souris	Rongeurs	Carnivores	Oiseaux	Amphibiens
Reptiles	Insectes	Arachnides	Autres arthropodes	Champignons

À QUI CELA PROFITE-T-IL? AUX ESPÈCES FORESTIÈRES...

Les vieux arbres et le bois mort sont riches en micro-habitats qui sont autant de niches écologiques pour une faune et une flore très variées comme par exemple :

- Les invertébrés saproxyliques qui se nourrissent de bois ou dépendent de différents stades de décomposition de celui-ci. C'est notamment le cas du lucane cerf-volant, le plus gros coléoptère d'Europe.
- Les champignons, qui sont des acteurs majeurs de la décomposition du bois mort et des litières.
- Les oiseaux forestiers, dont près de 40 % sont cavicoles en abritant leur nidification au sein d'une cavité présente dans des arbres de gros diamètre. Citons parmi ces espèces, les pics, capables de creuser eux-mêmes leurs cavités, qui seront ensuite utilisées par d'autres espèces (oiseaux, insectes ou même des chauves-souris). Notons par ailleurs que beaucoup d'oiseaux se nourrissent d'insectes se développant dans le bois mort.
- De nombreuses espèces de chauves-souris qui vivent en forêt comme le Murin de Bechstein ou la Barbastelle d'Europe. Une cavité, une fissure ou un simple décollement d'écorce peut servir de gîte à toute une colonie!

25 % de la biodiversité forestière dépend des arbres moribonds ou morts (sur pied ou au sol), pendant au moins une partie de son cycle de vie.

... MAIS ÉGALEMENT AUX FORESTIERS

Cette biodiversité forestière occupe une place très importante au sein des écosystèmes forestiers européens en y remplissant différentes fonctions indispensables comme la dispersion des graines, le contrôle des insectes ravageurs, mais aussi et surtout en ayant un rôle dans les processus de dégradation et de recyclage du bois et de la production de l'humus forestier permettant ainsi de maintenir la fertilité des sols.

UNE TRAME DE VIEUX BOIS EN COURS DE CONSTITUTION

Comment faire pour préserver et favoriser ces espèces ?
C'est simple, il ne faut (presque!) rien faire...

Dans des forêts destinées à la sylviculture, l'opérateur du site Natura 2000 du massif de la Serre, en lien avec l'ONF peut proposer la préservation de ces précieux ancêtres dans le cadre d'un contrat Natura 2000 de 30 ans (pas de coupe ni d'intervention sur ces arbres pendant cette durée). Les arbres sont protégés soit de façon isolée, soit sous forme d'îlots. L'objectif est ainsi de laisser des habitats naturels évoluer librement, créant ainsi une zone de quiétude pour la faune qu'ils hébergent. Afin de compenser le manque à gagner des propriétaires (privés ou publics) qui auraient pu vendre leur bois, l'État et le FEADER proposent une compensation financière.



Exemple de marquage d'arbre protégé dans un îlot Natura 2000 (Montmirey-le-Château)

Aujourd'hui, ce sont près de 28 hectares de forêt qui ont déjà pu bénéficier de la mise en place de contrats îlots d'arbres sénescents au niveau des forêts communales de Montmirey-le-Château, Amange, Gredisans, Menotey, Vriange, Châtenois, et Frasnelle-Meulières.

DES ACTIONS À POURSUIVRE

Afin de favoriser le développement, la conservation et le déplacement de ces espèces liées au vieillissement des arbres et des forêts au sein d'une matrice forestière exploitée, il est recommandé d'avoir 2 à 5 % de la surface totale des forêts gérées classée en îlot de sénescence (Gosselin et al., 2006). Dans le massif de la Serre, la part de forêt en îlot Natura 2000 correspond à environ 0,79 % de la surface forestière. L'objectif est ainsi de continuer la contractualisation, que ce soit avec des propriétaires privés ou des communes.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'opérateur du site Natura 2000 et votre agent ONF afin d'étudier la possibilité de contractualisation sur votre territoire!



Exemple d'arbre présentant des éléments favorables à la biodiversité. Source : Parc Naturel Régional du Verdon

FICHE IDENTITÉ DU SITE NATURA 2000

Nom : Massif de la Serre
Transmission du site : décembre 2005
Désignation ZPS : 23-03-2018 / Code ZPS : FR 4312021
Désignation ZSC : 27-05-2009 / Code ZSC : FR 4301318
Validation du DOCOB : 2007 (actualisé le 17 janvier 2012)
Superficie : 4 400 ha - Altitudes : de 199 à 390 m
Nombre de communes concernées : 18
Structure animatrice : Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Contact animateur : CAGD, Place de l'Europe, BP 89, 39108 DOLE CEDEX - Courriel : environnement@grand-dole.fr
Téléphone : 03 70 58 40 10
Président du COPIL : M. DAUNE (maire de Montmirey-le-Château) depuis le 14/10/2020

LE BOIS MORT N'EST PAS DANGEREUX POUR LA FORÊT!

Sa décomposition est assurée par les insectes saproxyliques, qui n'ont rien à voir avec les insectes ravageurs comme le scolyte de l'épicéa. Les premiers se développent à partir des arbres affaiblis ou déjà morts, tandis que les seconds peuvent attaquer les arbres en pleine santé et les faire mourir.



À LA LOUPE : LE LUCANE CERF-VOLANT

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. C'est aussi le plus spectaculaire du fait de l'impressionnante envergure des mandibules des mâles, rappelant les bois des cervidés. Cet insecte est intimement lié au milieu forestier puisque ses larves sont saproxylophages : elles consomment du bois mort et se développent dans les racines des vieux arbres. L'espèce est essentiellement liée au chêne, mais on trouve ses larves et ses nymphes dans les vieilles souches d'un bon nombre de feuillus! À noter que dans les pays d'Europe du Nord, ses populations sont en régression et qu'il est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats. Malgré sa grosse taille, il n'est pas toujours facile à repérer. Les larves se développent sous la terre et les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Mais de mai à juillet ouvrez l'œil et l'oreille, lors de belles soirées une rencontre avec cet insecte vous laissera sûrement de beaux souvenirs, car vous serez surpris par son vol lourd et bruyant en position quasi verticale notamment au niveau des lisières et trouées forestières.

Pour aller plus loin, vous pouvez participer à l'enquête de l'OIPIE relayé par le CBNFC-ORI. Toutes les infos par ici : cbnfc-ori.org/insectes-invertébrés/le-lucane-cerf-volant-en-quete-d-insectes



UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES POUR CONCILIER ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Lorsqu'un projet (manifestation, activités, travaux, aménagements) est prévu sur ou à proximité d'un site Natura 2000, il est nécessaire de vérifier qu'il ne pourrait pas porter préjudice à la conservation des espèces et des habitats d'intérêts communautaire. Pour cela, certaines activités sont soumises à évaluation des incidences Natura 2000.

Le rôle de l'opérateur est d'accompagner et de conseiller le porteur de projet. En premier lieu, il vérifie si le projet est soumis à l'évaluation d'incidence, puis donne un avis technique relatif aux enjeux environnementaux et formule des préconisations adaptées.

Quelques exemples d'activités soumises à évaluation des incidences :

- Création de voie forestière et de place de dépôts de bois
- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans
- Arrachage de haies
- Réalisation de réseaux de drainage
- Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides
- Prélèvement dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau

Listes disponibles sur <https://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-et-biodiversite/Natura-2000>

N'hésitez pas à consulter l'animateur Natura 2000 en amont des projets. Il pourra vous aider et vous renseigner dans votre démarche!

État de la connaissance des mares au 31/12/2019

Légende :

-  Limite du site N2000 Massif de la Serre
-  Inventaire permanent des mares de Franche-Comté, CEN FC - 30/06/17
-  Complément d'inventaire des mares


AVIS DE RECHERCHE

Cet inventaire n'est pas exhaustif...
 N'hésitez donc pas à contacter l'opérateur Natura 2000 si vous connaissez des points d'eau susceptibles d'être non connus !


LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018 et 2019, la CAGD, opératrice du site Natura 2000 du massif de la Serre, a missionné l'association Dole Environnement afin d'effectuer une description des mares déjà connues et d'identifier de nouveaux sites. 10 nouvelles pièces d'eau ont ainsi pu être identifiées, amenant à 21 leur nombre dans le massif de la Serre. Différents types de points d'eau sont présents dans le massif : mare forestière, de prairie, étang ou ornière. Pour chacun de ces milieux, l'état général a été défini ainsi que les menaces et actions de gestion à privilégier (ratissage, curage, mise en exclos, suivi naturaliste, médiation avec le propriétaire...)

Chantier de restauration d'une mare forestière sur la commune de Menotey

Enlèvement de branches et curage d'une mare forestière


La mare est un milieu vivant et dynamique. Les végétaux qui la peuplent colonisent petit à petit l'ensemble de la mare et tendent à combler cette dernière par l'accumulation de végétaux morts formant la vase. À terme, si rien n'est fait, l'augmentation de vase et de végétaux fera disparaître la mare et la faune qui lui est associée... Afin de pallier à ce phénomène, des chantiers de restauration sont impulsés par l'opérateur Natura 2000. Le 3 octobre 2020 un chantier écovolontaire a réuni 11 personnes (petits et grands!) pour la restauration d'une mare sur la commune de Menotey. La Ligue pour la Protection des Oiseaux a été chargée d'encadrer le chantier et a permis de faire bénéficier les

...ET NOMBREUSES MARES

Le massif de la Serre est riche d'un grand nombre de mares et points d'eau, permanents ou temporaires qui abritent notamment 11 des 15 espèces d'amphibiens présentes en Franche-Comté dont les 4 espèces de tritons de la région. Notons que les anciennes petites sablières artisanales ayant donné naissance à des mares, situées au sommet et au centre de la forêt, présentent un rôle écologique remarquable.


À LA LOUPE : LE TRITON CRÊTÉ (TRITURUS CRISTATUS)

Description : il s'agit du plus grand triton de Franche-Comté (13 à 17 cm de longueur totale)! On le reconnaît à sa peau dorsale granuleuse, de coloration brun-noir avec des tâches noires. Il présente un magnifique ventre jaune-orangé ponctué de noir. Il possède également une crête dorso-caudale brune et dentée en période de reproduction. Vu de dessus, les doigts sont barrés de noir et jaune orange, caractère visible dans l'eau claire différenciant les jeunes tritons crêtés de la femelle de triton alpestre.

Habitat : pour se reproduire, le triton crêté affectionne les points d'eau ensoleillés, plutôt riches en végétation, souvent assez profonds (≈1 m), mais présentant toujours des berges en pente douce. Face à la réduction de ce type d'habitat en milieu ouvert sur le site du Massif de la Serre, il tend à se réfugier dans des points d'eau résultant d'anciennes carrières.

Statut protection : le triton crêté et ses lieux de reproduction sont protégés en France. Il est également inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Menaces : le comblement et l'abandon des points d'eau, l'empoisonnement, la destruction des herbiers aquatiques et des mares abreuvoirs.

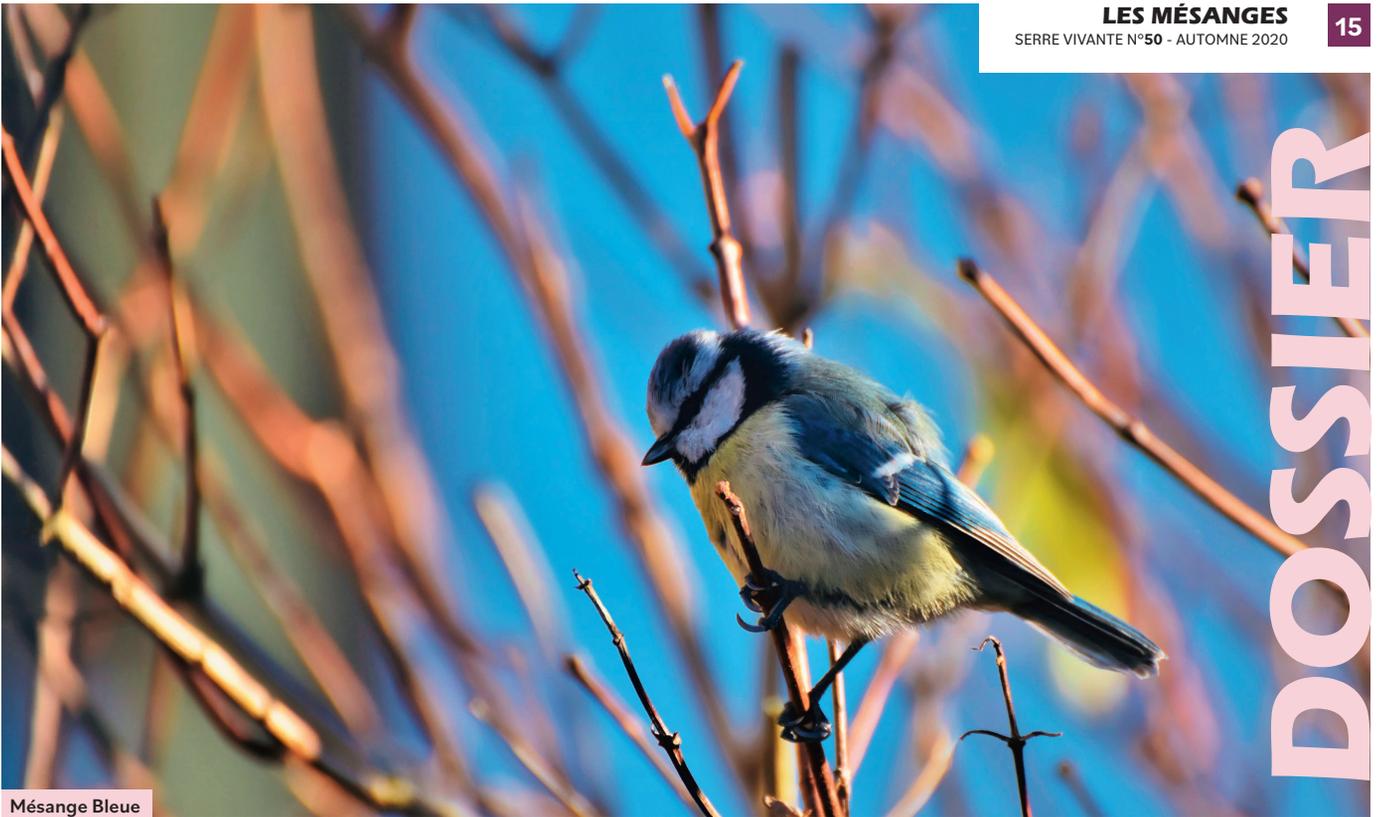
participants de son expérience pour ce type de travaux ainsi que de la connaissance des espèces inféodées à ces milieux. Ainsi grâce à la forte implication du maire de la commune, Cyril Millier, une mare forestière a pu bénéficier d'actions de bûcheronnage, enlèvement des branches et d'une partie de la vase afin que cette mare retrouve une profondeur suffisante à la reproduction des amphibiens.

Devant la dynamique du groupe, il a également été possible de créer un réseau de petites pièces d'eau qui permettra d'augmenter les possibilités d'accueil pour les amphibiens. Après avoir finalisé le creusement de trois pièces d'eau de configurations variées (notamment en profondeur et forme), Alix Michon, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, explique aux participants la rapide colonisation probable des amphibiens dans ce type de milieu. Retrouvez tous les détails de ce chantier sur le site internet du Grand Dole!

 Adeline FRANZONI - Chargée de mission Natura 2000

Envie de participer à ce type de chantier ou à des sorties Natura 2000 ? N'hésitez pas à consulter le site internet du Grand Dole afin de connaître les prochaines animations. Pour recevoir les actualités, envoyez un mail à environnement@grand-dole.fr.

 www.grand-dole.fr/sortie-nature-chantier-eco



Mésange Bleue

DOSSIER



Mésange Charbonnière

LE MONDE URBAIN PARADIS OU PIÈGE POUR LES MÉSANGES ?

Depuis quelques décennies, la biodiversité urbaine suscite un intérêt croissant au sein de la communauté scientifique pour plusieurs raisons.

AU DÉVELOPPEMENT DES MÉTROPOLES RÉPOND UNE APPÉTENCE CROISSANTE POUR LA « NATURE EN VILLE »

Tout d'abord, la démographie et les mouvements de populations conduisent à envisager une humanité essentiellement urbaine. Alors que 30 % de la population mondiale vivait en ville en 1950, cette proportion dépasse aujourd'hui les 50 % et atteindra 66 % en 2050. Cette tendance lourde amène à s'interroger sur ses conséquences sociales, mais aussi environnementales, ainsi que sur les modes de développement et les formes urbaines les plus acceptables et durables. Sur ce point comme sur d'autres, la réflexion scientifique devra éclairer des séquences décisionnelles à fort impact.

Parallèlement, si les villes ont été construites pour les humains, la « Nature en ville » est maintenant au cœur des modèles de développement urbain dans la mesure où elle procure le socle des « aménités vertes » maintenant reconnues et défendues. Dans ce cadre, de nombreuses opérations incitent les citoyens à déployer à leur échelle des initiatives en faveur de la biodiversité (installation de nichoirs...) sans avoir de réelles mesures des effets induits.

QUAND ILS ARRIVENT EN VILLE...

Sans que leur insertion ait pour autant été favorisée, un grand nombre d'espèces se sont installées dans nos villes et les « acquisitions » nouvelles sont toujours en cours.



Mésange Charbonnière

En témoigne l'implantation récente du Geai des Chênes (*Garrulus glandarius*) dans le cortège des oiseaux urbains. Cela génère un contexte intrigant d'un point de vue fondamental.

En effet, on peut se demander comment les espèces présentes en villes parviennent à se satisfaire d'un environnement qui offre des conditions de vie et de reproduction souvent très différentes de celles qui caractérisent leur habitat naturel d'origine, et dans lequel elles ont évolué.

Beaucoup de choses séparent l'habitat urbain des habitats naturels, à commencer par l'artificialisation des surfaces et les ambiances sonores et lumineuses pour mentionner le plus évident auquel il faut ajouter bien d'autres facettes plus subtiles comme la disponibilité des ressources alimentaires ou encore les cortèges de prédateurs, de parasites ou d'agents infectieux qui environnent les organismes.

L'identification des mécanismes qui permettent aux organismes de se maintenir (voire de prospérer) dans cet habitat est un champ de recherches très stimulant. Dans certains cas, un véritable processus de sélection « naturelle » opère, et les individus possédant le bagage génétique dont l'expression les favorise en ville, font souche et fondent des populations littéralement adaptées à l'environnement urbain.

Un exemple spectaculaire chez les animaux est celui de *Physalaemus pustulosus*, un amphibien étudié au Panama, et chez qui l'environnement urbain, plus pauvre en ennemis naturels (chauves-souris prédatrices et insectes piqueurs vecteurs de parasites) que la forêt d'origine, a sélectionné des vocalisations plus complexes chez les mâles dans la mesure où le risque de détection de leurs émissions sonores est réduit en ville. Bien souvent, la flexibilité des organismes leur permet de vivre dans ce milieu atypique. Ils expriment alors parfois des caractéristiques (morphologiques, physiologiques...) différentes de celles de leurs congénères peuplant les habitats naturels sans que cela soit le fruit d'un processus de sélection. Quels que soient les mécanismes permettant aux organismes de s'implanter durablement en milieu urbain, on peut s'intéresser aux conséquences démographiques associées à l'urbanisation des populations naturelles.

UN SUIVI DES POPULATIONS DE MÉSANGES DEPUIS PRÈS DE 10 ANS

Nos villes représentent-elles des milieux plus favorables ou au contraire moins favorables pour la reproduction, la croissance et la survie des individus ?

Une démarche simple pour aborder cette question revient à comparer des populations urbaines à des populations dans leur habitat d'origine. Les chercheurs de l'UMR CNRS Biogéosciences de l'Université de Bourgogne se sont penchés sur cette question avec comme principaux modèles d'études, la Mésange charbonnière (*Parus major*) et la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) dont ils suivent des populations en Bourgogne-Franche-Comté depuis près de 10 ans. Ces deux espèces sont des passereaux très communs d'origine forestière qui ont colonisé les villes et villages et font maintenant partie du fond de l'avifaune urbaine. Leur présence familière à la mangeoire en hiver et aux niochirs en saison de reproduction, leur comportement « téméraire » et très actif, et leur aspect très reconnaissable les rendent très populaires auprès du public.

Plus exactement, dans le cadre d'un travail collaboratif entre les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, ils ont étudié la reproduction de ces deux espèces dans quatre sites : deux sites urbains (Dijon et Besançon) et deux sites forestiers (les forêts communales d'Auxonne et de Peintre, et la forêt de Chauv, non loin du massif de la Serre). Les populations de Dijon et des forêts d'Auxonne et Peintre sont suivies sans interruption depuis 2012. Celles de Besançon et de la forêt de Chauv n'ont concentré l'attention que de 2012 à 2014. Seuls les résultats issus des premières populations mentionnées seront considérés ici et pour résumer la comparaison. De même, cet article se concentre sur la seule Mésange charbonnière, en présentant des résultats issus d'une seule ou plusieurs années.

DES CENTAINES DE NIOCHIRS RÉGULIÈREMENT VISITÉS

Environ 200 niochirs sont installés dans chacun des deux sites ; dans les espaces verts et artères bordées d'arbres au cœur de Dijon et le long de plusieurs parcelles dans les forêts d'Auxonne et de Peintre. La démarche adoptée est simple dans son principe. Chaque niochir (nettoyé en période hivernale pour retirer l'ancien nid de l'année passée) est régulièrement visité dès la mi-mars de manière à repérer le début de la construction puis déterminer les étapes clés de la reproduction : date de ponte du premier œuf à partir duquel la femelle pond un œuf par jour, taille de la ponte (nombre total d'œufs pondus), date d'incubation (qui débute avec la ponte de l'avant-dernier œuf, permettant ainsi l'éclosion quasiment synchrone des poussins), date d'éclosion, nombre de poussins éclos et nombre de jeunes envolés. Les nichées ne sont plus visitées lorsque les poussins dépassent l'âge de 13/14 jours alors que l'envol a lieu à l'âge de 21 jours. Ceci a pour objectif d'éviter un envol prématuré des poussins lors des interventions au nid, ce qui réduirait leurs chances de survie déjà faibles après un envol à l'âge « normal ».



Femelle sur ses oeufs avec posture d'intimidation



Jeunes mésanges de 13 jours (à droite) et 12 jours (à gauche)

Par conséquent, le nombre de poussins envolés est assimilé au nombre de poussins atteignant l'âge de 13/14 jours. Ceci correspond à une surestimation assumée du succès d'envol. Une vérification, plus de 21 jours après l'éclosion, permet de vérifier que les poussins ont bien quitté le nid, mais sans certitude absolue sur leur nombre. Certaines années, pour compléter la description des composantes de la reproduction, avec un paramètre crucial pour la survie future des jeunes, les chercheurs ont mesuré la croissance des poussins en les pesant à l'âge de 1, 7 et 13 jours. C'est-à-dire durant la période où leur croissance est la plus forte. Lorsque cela était possible, les adultes (un seul ou les deux) étaient capturés aux environs immédiats du nichoir ou même au nichoir. Cela permettait de les peser également et de mesurer plusieurs caractères morphologiques, dont la longueur de l'aile pliée, caractère souvent mesuré chez les oiseaux et qui fournit une idée de leur taille. Ceci permet d'étendre la comparaison à la morphologie des adultes.

EN VILLE, LA REPRODUCTION EST NÉGATIVEMENT AFFECTÉE

Parmi les résultats les plus illustratifs, on note sur la figure 1 que les adultes urbains sont plus légers en ville qu'en forêt, quel que soit le sexe.

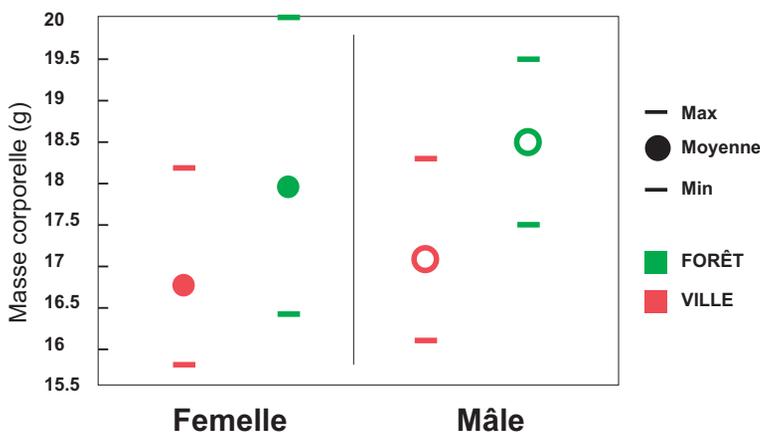


Figure 1 : Masse corporelle chez la Mésange charbonnière en habitat urbain et forestier (année 2020. Femelles [17 urbaines et 37 forestières], mâles [17 urbains et 16 forestiers].

Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Un processus de sélection comme celui évoqué plus haut est envisageable : les individus plus légers sont favorisés en ville pour diverses raisons, et ce faisant, ils se reproduisent mieux et produisent plus de descendants majoritairement dotés eux aussi d'une masse légère et qui au fil des générations deviennent de plus en plus majoritaires dans la population. Pour cela, il faudrait que l'environnement urbain exerce une pression de sélection en faveur des petits individus et en plus qu'il n'y ait aucun échange d'individus entre la ville et la forêt pour que la différenciation des masses corporelles se fixe et s'exprime sans être contrebalancée par l'apport de mésanges forestières. Ces deux conditions restent à vérifier. La capacité de déplacement des oiseaux laisse entrevoir la seconde comme peu probable, mais des exemples existent où leur mobilité effective est en fait très réduite. Une autre hypothèse serait la manifestation, à travers la morphologie des individus, d'un environnement urbain moins pourvoyeur de ressources ne pouvant produire que des oiseaux plus « chétifs ».

En ce qui concerne la reproduction, quelques résultats suffisent à témoigner des effets de l'urbanisation, car toute la séquence de reproduction est négativement affectée. Tout d'abord les pontes sont plus réduites en ville [7.4 à 9.4 œufs en moyenne de 2012 à 2014, et en 2020 : 8.2 œufs en moyenne, minimum 6 et maximum 12; figure 2] qu'en forêt [10.4 à 11.6 œufs en moyenne de 2012 à 2014, et en 2020 : 10.6 œufs en moyenne, minimum 8 et maximum 14; figure 2]. Le pourcentage d'œufs éclos est également inférieur en ville : de 2012 à 2014, 72 % à 83 % des œufs ont éclos en ville contre 90 % à 94 % en forêt. Enfin, la proportion de poussins élevés avec succès est clairement plus faible en ville : 45 % à 75 % en ville contre 82 % à 98 % en forêt de 2012 à 2014. Les différences s'accumulent donc au cours de la reproduction pour conduire à un faible nombre de jeunes à l'envol en milieu urbain [en moyenne 2.8 à 6.4 en ville contre 8.1 à 10.1 en forêt de 2012 à 2014, et en 2020 : 6.0 en moyenne, minimum 0 et maximum 11; figure 2].

En termes d'interprétation détaillée de ces données de reproduction, il convient de découpler les différences obtenues pour chacune de ces étapes clefs. L'écart observé pour le nombre d'œufs pondus dépend directement des femelles, et l'influence immédiate de l'environnement prend plus de place pour le taux d'éclosion et surtout pour expliquer le faible nombre de poussins élevés jusqu'à l'envol.



Mésanges Charbonnières

Plusieurs facteurs peuvent être invoqués. Par exemple, la circulation d'éléments contaminants, issus des différentes activités en milieu urbain [circulation automobiles, chauffages domestiques, utilisation sans réel contrôle de divers produits toxiques par les particuliers, pesticides par exemple...] peut expliquer tout ou partie des résultats observés. En effet, si leur concentration atteint les seuils de toxicité, les effets négatifs deviennent envisageables à toutes les étapes de la reproduction. Pour illustrer un point seulement, la circulation de contaminants peut induire une baisse de fertilité chez les mâles comme chez les femelles et contribuer à affaiblir le taux d'éclosion en ville. Néanmoins, l'interprétation la plus robuste repose sur la disponibilité alimentaire.

MOINS DE RESSOURCES ALIMENTAIRES EN MILIEU URBAIN

Si l'habitat urbain produit moins de ressources ou/ et produit des ressources qualitativement de moins bonne qualité, des répercussions négatives peuvent apparaître de la ponte jusqu'à l'élevage des jeunes.

De manière schématique, les femelles urbaines moins bien nourries que leurs congénères de forêt ne pourraient pas pondre autant d'œufs et devraient ensuite interrompre l'incubation plus longtemps pour rechercher leur nourriture avec comme conséquence un refroidissement des œufs néfaste à la survie des embryons et un moindre succès d'éclosion. Enfin, les deux parents rencontreraient des difficultés pour approvisionner leurs poussins dont une fraction plus grande ne pourrait survivre. Des travaux descriptifs suggèrent un déficit quantitatif et qualitatif de ressources alimentaires en milieu urbain, et des travaux expérimentaux désignent ce déficit comme le principal facteur incriminé dans le différentiel



Mésange Charbonnière juvénile nourri par un parent

de reproduction entre ville et forêt chez les mésanges. Pour clore la description, s'ajoute à tout cela une croissance contrariée en ville comme en témoigne la figure 3. Alors que la masse des poussins paraît assez semblable entre les deux habitats au tout début de leur existence, elle présente au moins 2 grammes de plus en forêt à l'âge de 13 jours. Il s'agit d'une différence très importante, bien supérieure à 10 %.

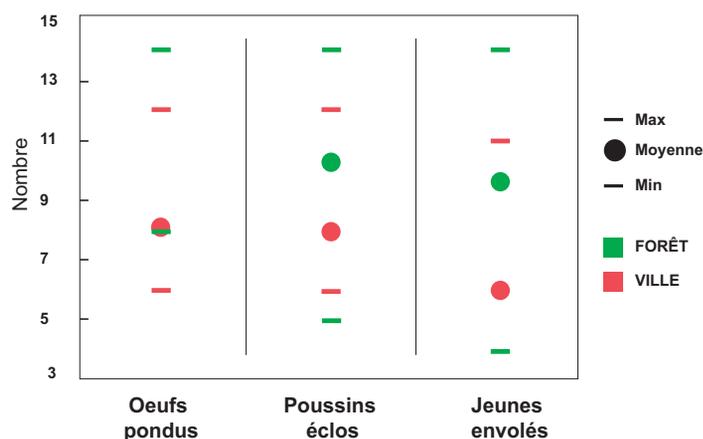


Figure 2 : Nombre d'œufs pondus, de poussins éclos et de jeunes envolés chez la Mésange charbonnière en habitat urbain et forestier [année 2020]. 31 nids urbains et 69 nids forestiers.

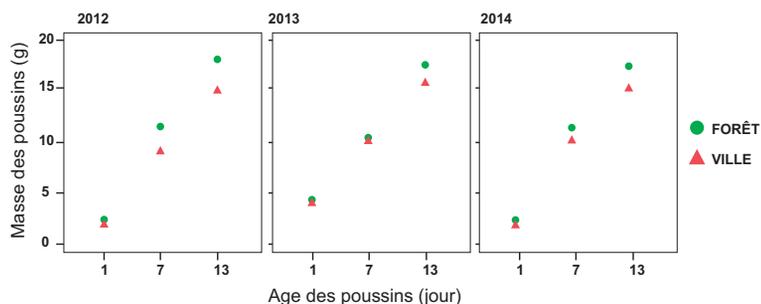


Figure 3 : Croissance des poussins de mésanges charbonnière en milieu urbain et forestier durant 3 années consécutives. Valeurs moyennes \pm intervalle de confiance à 95 %. D'après Bailly et al 2016.



Mésange Bleue

Cette observation désigne une fois de plus la disponibilité des ressources alimentaires en tant que facteur déterminant. La faible croissance en ville compromet encore plus l'avenir des jeunes. En effet, chez les mésanges comme chez la plupart des organismes, le stade juvénile, de la période du sevrage jusqu'au premier mois de la vie indépendante, est particulièrement critique avec une très faible fraction des individus survivant à ce « passage ». La masse corporelle à l'envol est l'un des principaux facteurs qui influencent la survie juvénile. Les jeunes les plus lourds étant plus aptes à atteindre l'âge adulte, on doit donc attendre un avenir plus compréhensible pour les jeunes en ville.

AMÉNAGER DES ESPACES URBAINS PLUS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Ces quelques résultats restituent une image négative de l'environnement urbain, au moins sur la reproduction. Ils ne sont pas isolés, car d'une manière générale, les études qui s'accumulent sur le sujet convergent vers le même constat. Plusieurs questions émergent sur la compréhension écologique des effets de l'urbanisation sur les populations naturelles, mais aussi sur la pertinence de certaines mesures incitatives envers la société pour faire entrer la nature en ville, ainsi que sur les modes d'aménagement des espaces urbains plus favorables à la biodiversité.

Parmi les questions d'ordre écologique, l'une des premières aborde les conditions qui permettent aux mésanges urbaines de se maintenir en effectifs visiblement importants avec des performances reproductrices si déplorables. Une survie adulte exceptionnelle à même de compenser une mauvaise reproduction peut expliquer cela. Plusieurs travaux montrent en tout cas que les adultes urbains survivent plus longtemps que les adultes forestiers plus exposés aux prédateurs et parasites. On peut aussi envisager un flux permanent d'individus depuis la forêt qui maintient les espaces urbains sous perfusion permanente et soutient les effectifs. Ce type de fonctionnement est connu à différentes échelles d'espaces, mais il n'existe pas d'indice particulier pour le privilégier dans le contexte d'urbanisation des populations naturelles.

Un autre angle de réflexion à approfondir prend en compte l'hétérogénéité de l'habitat urbain. En effet, la ville ne représente pas un milieu homogène et pour ne parler que des espaces verts, on conçoit aisément qu'un grand espace vert boisé de plus de 10 hectares n'offre pas les mêmes conditions qu'un alignement d'arbres bordant une artère routière, un tout petit square de quelques centaines de mètres carrés, ou un espace couvert de pelouses et de zones gravillonnées par exemple. Cette hétérogénéité doit être appréhendée pour affiner notre vision de l'influence du milieu urbain sur les populations naturelles. Des secteurs verts de grande surface, qu'ils soient publics ou privés, peuvent atténuer — voire ne pas exprimer du tout — les effets de l'urbanisation alors que des petits squares peuvent eux les exprimer de manière exacerbée. Dans ce cas, les espaces intra-urbains favorables pourraient soutenir la population urbaine

globale en jouant le rôle de réservoir de biodiversité; rôle qui leur est souvent accordé de manière un peu arbitraire dans les approches de type « Trame Verte et Bleue » développées en agglomération. Les travaux du laboratoire Biogéosciences de l'Université de Bourgogne ne nous donnent qu'une image très partielle d'un tel fonctionnement, mais les analyses restent à approfondir sur ce point. Des analyses moléculaires en cours permettront d'explorer certaines des pistes évoquées plus haut en étudiant ce que révèle l'ADN des oiseaux.

LES VILLES, PIÈGES ÉCOLOGIQUES?

Ce type de résultat mène à réfléchir sur les opérations incitatives de promotion de la nature en ville. En effet, l'étude résumée ici [elle n'est pas isolée] désigne les villes comme des pièges écologiques, c'est-à-dire des milieux attractifs pour les oiseaux, mais qui leur offrent en réalité de très mauvaises conditions pour réaliser leur cycle biologique. L'incitation envers les habitants des villes à favoriser la biodiversité en installant des nichoirs par exemple, revient peut-être à renforcer l'ampleur du piège. Si le souhait existe de favoriser la nature en ville, une réflexion plus en amont s'impose sur l'aménagement de la matrice urbaine et la place donnée aux zones vertes. Le travail doit au moins porter sur la surface, le type de milieu privilégié [boisements, espaces en herbe, etc.], la répartition spatiale des entités vertes et le maillage obtenu.

D'un point de vue foncier, la force publique semble la mieux placée pour mettre en place une organisation à partir des espaces qu'elle maîtrise. Néanmoins, la matrice privée étant importante en ville, un développement des agglomérations respectant l'enjeu « biodiversité » devra sans doute inclure la composante privée dans la réflexion. En tout état de cause, des allers et retours avec les travaux de recherche consacrés à la biodiversité urbaine seront nécessaires pour planifier un développement des villes plus harmonieux et respectueux de la biodiversité.

Bruno Faivre,

UMR CNRS Biogéosciences Université de Bourgogne

Bruno.Faivre@u-bourgogne.fr

QUELQUES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- Alberti, M. (2015) Eco-evolutionary dynamics in an urbanizing planet. *Trends in Ecology and Evolution* 30, 114-126.
- Bailly J., Scheifler R., Berthe S., Clément-Demange V.-A., Leblond M., Pasteur B. & Faivre B. [2016]. From eggs to fledging: negative impact of urban habitat on reproduction in two tit species. *Journal of Ornithology*, 157 : 377-392.
- Grimm N.B. et al (2008) Global change and the ecology of cities. *Science* 319 : 756-760.
- Halfwerk W. et al (2019) Adaptive changes in sexual signalling in response to urbanization. *Nature Ecology Evolution* 3 : 374-380.
- Seress G., Sandor K, Evans K.L. & Liker A. (2020) Food availability limits avian reproduction in the city: An experimental study on great tits *Parus major*. *Journal of Animal Ecology*, 89.

L'OISEAU

Léger comme une plume
Libre comme l'air
Espiegle, chapardeur
Sa présence égaye la vie
Et son chant clair volète
De forêts en jardins,
Instillant du baume au cœur
À celui qui veut bien l'entendre.

L'oiseau est mystérieux
Discret, il joue à cache-cache
Un rien l'effraie,
Cabotin, il se fait désirer
Et comme on le trouve chouette,
Il est ravi qu'on lui fasse coucou.

Résident de nos campagnes
Ou simplement de passage,
Son vol en arabesques
Dans le bleu limpide du ciel
Efface en nous frontières et préjugés
Et l'on aimerait alors
Que le rêve d'Icare devienne réalité.

Les oiseaux sont le reflet par leur diversité
De toute la richesse de la nature.
Ce sont des paysages, des sons,
Des palettes de couleurs
Qui façonnent l'imaginaire,
Source d'équilibre de notre humanité.

Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure,
Certains me qualifieront peut-être de serin,
Mais le fil qui tisse cette harmonie est fragile
Et l'oiseau s'y balance comme sur une branche sèche.
Si l'on n'y prend garde,
La portée de son chant risque de s'éclipser,
Il ne restera plus que la poésie de Prévert
Pour rêver.



LE PATOIS, POURQUOI PAS TOI ?

HISTOIRE(S) ET LÉGENDES LOCALES

Presque complètement disparus des villes à la fin du XIX^e siècle, les patois restèrent d'un usage courant dans les campagnes les cinquante premières années du XX^e siècle.

Rémy Vacheret parle et réécrit le patois de Falletans afin d'éviter qu'il ne disparaisse à jamais... Il nous livre, avec humour, une petite racontote, histoire entre gens du village.

JE LE PROMETS,
C'EST MON
DERNIER VERRE...



PU JAMAIS BOUÈRE LE DÉRÉ...

Dans lè ptchiots pàys, c'ment y vous l'disò dans l'déré numéro, y'èvé toujou dè occàsions d'bouaire un cô, peu, pouquouè pà un deusime, peu même encou èn ôte... Cé qui qu'bevin sans èràte étin èp'lès les »'bouè sans souè ». Peu, pu lè neue èvancè, pu è l'èvin souè !

« Epreuche, ço mouè qu'paye »

Peu èn ôte èrrivè pou payi sè tournée, pal'fait, le fourbi durè lè mitan d'lè neue. Alôr, quand è rentrin cheu ye, lès bounes femmes n'étin pas bin contentes. Lè femme du Josè lu è d'mandè pouquouè qu'è l'été dans un si mèchan état ? L'Josè lu è rèpondu qu'è n'èvé pas bu bin grand'chôse, mais qu'lè ôtes l'èvin forci è bouaire ; qu'lè premès canons n'lu èvin pas fait bin du mô, qu'è l'étin dèscendus dans l'gousi sans qu'è s'en aperçouève...

« Mais tu vouès mè chérie, i crè bin qu'ço l'déré qu'mè fait l'pu d'mô. » Pou s'faire pardonnè pa sè femme, è yè proumi de pu jamais bouère le dèré.

« I t'proumè de toujou m'èràtè d'vant l'déré »

TRADUCTION

PLUS JAMAIS BOIRE LE DERNIER

Dans les petits pays, comme je vous l'ai dit dans le dernier numéro, il y avait toujours des occasions de boire un coup, puis pourquoi pas un deuxième, puis même encore un autre... Ceux qui buvaient sans arrêt étaient appelés « 'les boit sans soif ». Puis, plus la nuit avançait et plus ils avaient soif !

« Approche, c'est moi qui paye »

Et un autre arrivait pour payer sa tournée, par le fait, le fourbi durait la moitié de la nuit. Alors, quand ils rentraient chez eux, les bonnes femmes n'étaient pas bien contentes. La femme du Joseph lui a demandé pourquoi il était dans un si mauvais état. Le Joseph lui a répondu qu'il n'avait pas bu grand chose, mais que les autres l'avaient forcé à boire ; que les premiers canons ne lui avaient pas fait bien du mal, qu'ils étaient descendus dans le gosier sans qu'il s'en aperçoive...

« Mais tu vois ma chérie, je crois bien que c'est le dernier qui m'a fait le plus de mal ! »

Pour se faire pardonner, il lui a promis de ne plus jamais boire le dernier.

« Je te promets de toujours m'arrêter avant le dernier ! »

Rémy Vacheret

ENVIRONNEMENT



Gobelets en plastique... SURCONSOMMATION ?

Vous n'êtes pas sidéré par le nombre de gobelets en plastique qui inondent les poubelles près des machines à café ou des fontaines à eau ?

Une petite soif, et hop, un nouveau gobelet qui finit à la poubelle. Un petit café ? Encore un gobelet. Des centaines de milliers de fois, par jour en France et des dizaines de millions de fois par jour dans le monde. Au bureau, à raison de 2 cafés par jour, un employé utilise plus de 400 gobelets par an, soit 1,6 litre de pétrole. Un gobelet en plastique est fait en moyenne avec l'équivalent de 3,2 g de pétrole... Mais attention, les gobelets en carton ne sont pas la panacée car ils représentent l'équivalent de 4,1 g de pétrole avec un prix de revient 2,5 fois plus cher que ceux en plastique... L'utilisation de vaisselle réutilisable en porcelaine (ou plastique réutilisable) est bien la seule piste sérieuse à suivre !



Peaux de pierre (Kiron, Biennale des Arts 2010)

KIRON

SCULPTEUR D'IMAGES, ARTISTE DE LAND ART, PHOTOGRAPHE, POÈTE, CALLIGRAPHE



Kiron, victoire d'une nouvelle respiration en 2020

En 2010, Kiron expose à la Biennale des Arts de la Communauté de communes Jura Nord sur la thématique « Sculptures en plein air » dans le parc de Gendrey.

Son installation « Sur le chemin des peaux de pierre en hommage à Beuys sauvé des airs » était une action symbolique de philosophie. Le 16 mars 1944, sur le front russe, en mission en Crimée, le bombardier Stuka de la Luftwaffe, dans lequel Joseph Beuys sert comme mitrailleur arrière, est abattu. L'avion fait une descente en vrille et Beuys est éjecté sans parachute. Si le pilote meurt sur le coup, Beuys survit au choc, ayant été projeté dans la neige. Il aurait été retrouvé inconscient mais vivant par des nomades tatars. Ces nomades lui auraient donné du miel en guise de nourriture et l'auraient sauvé du froid en enduisant son corps de graisse et en l'enveloppant de feutre jusqu'à complète guérison.

« C'est un acte d'Om manité. Au lieu d'humanité, je dis Om manité. Reconnaître son Om manité, c'est ne pas oublier. Ne pas oublier que l'on n'est qu'un homme, un mortel ». Cette expérience marquera l'œuvre de Beuys par l'utilisation des matériaux de sa survie : graisse, cire et feutre. Beuys est nommé professeur de sculpture monumentale à Düsseldorf, en 1961. Selon Beuys « tout homme est artiste et si chacun utilise sa créativité, tous seront libres ».

L'hommage à Beuys de Kiron est une sculpture land art qui partait du haut des arbres pour atterrir dans le chemin de l'école du parc de Gendrey. Elle est aussi appelée par Kiron : Les portes du vide. *« Parce que la nature a horreur du vide. Le vide c'est la mort ».*

Les peaux de pierre sont d'immenses papiers fabriqués par Kiron à base de peaux de papier et de poussière de verre. On a la sensation de cuir tendre au touché, avec une certaine élasticité, une sensation de peaux d'homme ou d'animal. Kiron garde bien secrète leur fabrication.

Dorothee et Andreas Malaer, guidés par Arlette Maréchal et Denis Perez, rencontrent Kiron lors de cette biennale de 2010 et l'invitent alors l'année suivante à présenter une œuvre pour le cheminement artistique remarquable qu'ils ont conçu à travers le bois de Malans (70), jusqu'au bord de l'Ognon : Ile Art.



Échappée de cailloux (Kiron, Biennale des Arts 2012)

En 2012, Kiron expose « L'échappée de cailloux », accrochée à un cèdre de l'Atlas. Une œuvre gracieuse évoquant « une disparition, comme un chemin infini à la limite de la perception ». Un ensemble de fils et de galets percés, « c'est une forme de tissage dans l'espace. Kiron sculpte l'espace d'un poids léger ». Au bout de cette installation, la maquette du « Portail des cailloutis : un respire thoracique » apparaît au public avant sa mise en place grandeur nature à Ile Art, où le portail en Corten s'ouvre depuis 2013. Ce portail fonctionne comme une cage thoracique en pleine respiration. À sa création, Kiron est très essoufflé et a des difficultés respiratoires suite à la fabrication des peaux de pierre. La poudre de verre a endommagé ses poumons, jusqu'à ne plus pouvoir respirer sans un masque à oxygène quelques années après.

Rendez-vous avec Dorothee Malaer, Arlette Maréchal (présidente d'Ile Art), Denis Pérez, Kiron et Jérôme Marcel pour découvrir les œuvres des artistes européens de Ile Art à Malans, le dimanche 27 juin 2021, à 15 h, au début du parcours au nord du village.



En 2014, dans le parc de Gendrey, installation des « Peaux de Papier », carrés lestés de leurs cailloux. « Cette œuvre est aussi appelée "icône à la feuille" en hommage au végétal. Icône, car il s'agissait de faux carrés comme les icônes : des surfaces de concentration ».

Peaux de Papier (Kiron, Biennale des Arts 2014)

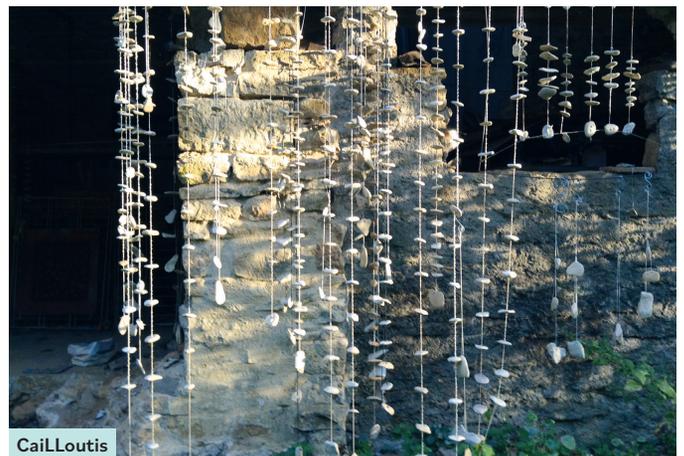
En 2016, toujours depuis le cèdre de l'Atlas de Gendrey, installation des effigies sur des cadres de bambou, « EnVolée des effigies ».



EnVolée des effigies (Kiron, Biennale des Arts 2016).
En premier plan sculpture de Michel Laurent (présent à Ile Art et à l'entrée du parc de Gendrey avec savoir fer)

En 2018, « Les esprits » de Kiron ont occupé le parc, esprit de l'art, esprit de l'amour, esprit félin, esprit du vent, de l'eau, de l'air, du feu, du jardinier... Suspendus à un câble en zigzag, entrelacés dans les arbres, au début du chemin de l'école du parc de Gendrey. « Ces esprits, menés par le grand esprit se chuchotent à l'oreille ». L'année suivante ces esprits virevoltaient dans le vent sous le magnifique lavoir d'Aubigny lors d'une exposition menée par Arlette Marechal et Denis Perez. De même, en 2018, nous avons eu la chance de découvrir la collection de dessins de Kiron, à l'encre d'imprimerie qui donne une sensation de laque de Chine.

Parallèlement à ces installations, Kiron a participé activement aux manifestations de l'association Ile Art, à Malans, où l'on peut découvrir « la Portée », représentant le bref passage de la vie humaine. Kiron installe deux câbles tirés dans les arbres qui suspendent des cailloutis. « Cet ensemble est comme une partition musicale » qui marque le temps à un moment où Kiron en quête d'une greffe des poumons attend de respirer à nouveau.



CailLoutis

Depuis le 31 mai 2019, Kiron renaît grâce à un don de jeunes poumons. Il s'est fait visiter par les poumons de Vincent Clément, un jeune inconnu de 20 ans, baptisé ainsi par Kiron : « Vincent parce qu'il est venu en moi et par Clémence ».

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MERCEY-LE-GRAND

Les dimensions importantes de cette église surprennent au regard de la taille relativement modeste du village qui compte aujourd'hui environ 550 habitants : les Grandmerçois(es). La raison en est que sous l'ancien régime, « Le Grand Mercey » était le chef-lieu d'une grande paroisse, regroupant 11 communautés villageoises : Rouffange, Romain, Vigearde, Louvatange, Gendrey, le Petit-Mercey, le Bois d'Yombre, Les Granges, Mercey, Cottier, Etrabonne. La paroisse fut démantelée lors de la révolution et les communes nouvellement créées écartelées entre les Départements du Doubs et du Jura. L'église que l'on peut contempler au centre du village, du moins l'essentiel de sa structure, date du XIII^e siècle. Elle est l'édifice religieux le plus ancien entre Dole et Besançon, hormis l'abbaye d'Acey. Elle a été érigée vers 1260, sous le règne de St Louis. Elle est donc contemporaine de Notre Dame de Paris. Le style de cet édifice est de caractère néo roman, d'influence cistercienne : nef unique, pierres nues, sobriété intérieure, avec pourtant de remarquables pilastres moulurés, à chapiteaux ornés de feuilles et de bourgeons. Par la suite elle subit de premières transformations : surélévation du clocher d'un étage en 1576 et construction des 2 chapelles en 1621.

LA GUERRE DE 10 ANS

Mais cette église, comme la plupart des maisons de ce village, n'a pas résisté aux destructions de la guerre de 10 ans qui à partir de 1634 a ravagé la Franche-Comté. Des mercenaires suédois, à la solde du roi de France, sévirent à Mercey-le-Grand comme dans toute la région : maisons brûlées, hommes exécutés, femmes violées et tuées, récoltes ravagées... L'église, seule construction en pierre, fut bombardée : la partie centrale de la nef, le haut du clocher, le chevet et l'une des 2 chapelles furent détruites. La paix revenue, il a fallu reconstruire les parties endommagées. Le pignon Est, derrière le chœur, fut remplacé par une abside de style baroque.

CLOCHER COMTOIS

Dans les années 1860, le toit du clocher de forme pyramidale jusque là, devint un clocher dit comtois ou « à l'impériale » couvert de tuiles vernissées. Puis, en 1959 les lauzes de pierres, qui couvraient la toiture, furent remplacées par des petites tuiles.

UN MOBILIER REMARQUABLE

L'église est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1926. Plusieurs éléments intérieurs sont également répertoriés par la Direction des Affaires culturelles. Tout d'abord le retable datant du XV^e siècle qui était le devant de l'autel de l'ancienne église et qui représente le Christ et les douze apôtres. Au-dessus et sur les côtés de celui-ci sont représentés des enfants cueillant des grappes de raisin. Ayant échappé à la destruction de la guerre de 10 ans, il fut encastré dans le mur de la nef lors de la reconstruction de l'église. Viennent ensuite un bénitier de pierre sculpté également au XV^e siècle, et 2 statues de bois placées de part et d'autre du chœur, la Vierge et St Jean, datent du XVIII^e siècle.



Retable du XV^e s.

Enfin, les 2 vitraux du chœur. L'un représente St Martin partageant son manteau, patron de la paroisse, l'autre St Isidore, patron des laboureurs.

LES 2 CLOCHES

La petite cloche, d'un poids de 1150 kg, date de 1773. Elle eut pour marraine Thérèse Pourcheresse, l'épouse du Maître de forges de Fraisans, Baronne d'Étrabonne. Elle était destinée initialement à la chapelle de ce village. Mais les murs de cette chapelle, en mauvais état, n'en auraient pas supporté le poids. Le curé de Mercey de l'époque, l'a alors fait accrocher dans le clocher de sa propre église en attendant les travaux nécessaires à Étrabonne... et oublié de la restituer par la suite. Il est vrai qu'entre temps, la révolution avait traversé le Pays... et les esprits. La plus grosse cloche, en bronze (ou airain) comme sa petite sœur, a été fondue à Morteau en 1864, elle pèse 2000 kg.



UN PORCHE PITTORESQUE

À noter enfin, le porche extérieur. Supportée par une charpente apparente en chêne massif, sa toiture repose sur un bahut de pierre. Il servait autrefois de lieu de réunion abrité pour les chefs de famille de la paroisse, les sages.

Ce lieu où passait la voie romaine a été désigné comme Marciaco en 967; Marcei au XII^e siècle; Marceiasco en 1180; Merce en 1273; Mercey au XIII^e siècle; Mercey-la-Paroisse en 1614; Grand-Mercey au XVIII^e siècle. La commune est dénommée Grand Mercey en 1793 puis Mercey-le-Grand en 1801. Cette commune du Doubs est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

LE SANGLIER NE CONNAÎT PAS LA CRISE

LA PROLIFÉRATION DES SANGLIERS HORS DE CONTRÔLE

Les chiffres sont là : en 1973, 36 000 sangliers étaient abattus sur l'ensemble du territoire français, contre 747 000 en 2019, soit vingt fois plus. Entre-temps, la population a suivi la même courbe exponentielle pour s'établir à environ 2,5 millions de têtes. Dans de nombreuses régions, les chasseurs sont aujourd'hui débordés.

À qui la faute ? Les chasseurs sont en première ligne, accusés d'avoir nourri en forêt des animaux afin d'assurer de « belles chasses ». La situation ne fait qu'empirer, se désolent les agriculteurs... Et les chasseurs de constater qu'à cause du remembrement et de l'extension de la monoculture du maïs, le petit gibier, jadis abondant, a presque complètement disparu. Qu'elle est la part de responsabilité de chacun dans la modification des équilibres écologiques ?

UNE PRATIQUE INTERDITE... MAIS ENCORE TROP PRATIQUÉE



Au centre des critiques, l'agrainage par les chasseurs, qui consiste à répandre du maïs dans les forêts pour fixer l'animal et l'empêcher d'aller se nourrir dans les champs. La technique est efficace pour limiter les dégâts

au moment des semis ou des récoltes, mais elle se transforme souvent en nourrissage à l'année, une dérive qui alimente le cycle prolifique de la reproduction. La maturité sexuelle arrive à l'âge d'un an et la gestation dure en principe 115 jours. La laie qui possède 10 tétines élève chaque année une portée de 3 à 10 petits. Les excès du nourrissage entraînent parfois une seconde portée dans la même année. La machine s'est emballée, la reproduction est très performante chez cet animal dont la chasse est la principale cause de mortalité. L'agrainage à poste fixe est aujourd'hui interdit, depuis la loi créant l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en 2019 (sanction : 135 € d'amende/poste fixe). Hélas, il reste encore trop largement pratiqué dans le cadre de dérogations ouvertes par le Schéma départemental de gestion cynégétique. Et après les campagnes, l'invasion commence à toucher les zones périurbaines... La pose de kilomètres de clôtures électriques, seul remède vraiment efficace, coûte cher. Le problème, ce n'est pas tant le matériel, que l'entretien et le temps passé à clôturer les parcelles. Les chasseurs doivent-ils être les régulateurs de la faune sauvage ? Est-ce à l'État d'assurer cette fonction ? Et pourquoi pas, au loup, l'un des rares prédateurs naturels du sanglier ?



UN SUJET POLITIQUE ET SOCIÉTAL SENSIBLE

Depuis 1968, les fédérations départementales de chasse sont tenues d'indemniser les agriculteurs victimes de dégâts commis par le grand gibier. Et la facture grimpe au fil des années. Certaines sont aujourd'hui au bord de la faillite : les chasseurs de la Nièvre ont contracté un prêt bancaire de 600 000 € pour régler la note ; dans les Landes, c'est une subvention de 500 000 € du conseil départemental qui a évité la banqueroute. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a entrepris une vaste opération de lobbying pour partager ce fardeau devenu trop lourd : 80 millions d'euros en 2019.

Cette communauté vieillit et diminue régulièrement. De 2,2 millions, dans les années 1970, les chasseurs sont à peine plus de 1 million aujourd'hui. Ils estiment ne pas avoir à assumer seuls, dans la mesure où 30 % du territoire seraient peu ou pas chassés du tout. Qui doit payer ? Tous les propriétaires terriens, qu'ils soient publics ou privés, y compris ceux qui refusent la chasse sur leurs terres ? Les agriculteurs peu vigilants à protéger leurs cultures ? Ou encore l'État, qui délègue de plus en plus la régulation aux chasseurs, pour compléter l'action des lieutenants de louveterie, chargés des battues administratives ? Puissamment organisée, la FNC a failli réussir à introduire dans le dernier collectif budgétaire 2020 une taxe s'appliquant à tous les territoires, consacrant le principe du non-chasseur/payeur. Mais l'amendement, coprésenté par une vingtaine de députés de tout bord, n'a finalement pas été soutenu par le gouvernement, sensible aux arguments d'un autre puissant lobby : les syndicats agricoles.

COUP DE CHAUD !

L'observation des sangliers met en évidence plusieurs lignes de fractures dans la société : la ruralité contre les villes, les naturalistes contre les chasseurs, les chasseurs contre les agriculteurs... et bien souvent, dans les réunions, c'est celui qui crie le plus fort qui finit par l'emporter. Le réchauffement climatique pourrait encore accélérer l'urgence du problème. Une récente étude, publiée dans la revue *Ecological applications* et menée par Laura Touzot, biologiste rattachée au CNRS, indique que le réchauffement climatique entraîne probablement un accroissement de la population grâce à une augmentation de la quantité de glands en forêts. Plus cette ressource est abondante, plus les femelles se reproduisent. D'après les simulations, cela pourrait conduire à un emballement de la démographie. Après avoir été leur meilleur allié, le sanglier pourrait devenir le pire ennemi des chasseurs. L'équilibre, fragile depuis de nombreuses années, est maintenant rompu.

LE MINIMALISME OU LA SIMPLICITÉ VOLONTAIRE



ÊTRE OU AVOIR

Philosophie, art de vivre ou simple méthode d'organisation, le minimalisme enseigne le désencombrement qui permet de s'épanouir et de reprendre le contrôle de sa vie. Effet de mode ou besoin d'un retour vers l'essentiel ?

« Nos intérieurs sont souvent encombrés à 80 % d'objets qu'on n'utilise jamais, mais qu'on garde au cas où ça pourrait servir un jour », expliquent Aurélie et Youri, du blog « Une vie simple et zen ». Trop d'objets inutiles dans la maison, trop de sollicitations, trop de vêtements, trop de tâches ménagères, ce « trop de tout » étouffe. De la surconsommation à l'accumulation de biens, l'obsédant « toujours plus » affecte la qualité de la vie : manque de temps, course effrénée, dégradation de l'environnement... Une alternative est proposée par le mode de vie minimaliste qui aujourd'hui prend de l'ampleur, en refusant le consumérisme, l'hyper connexion et en privilégiant la simplicité et la sobriété.

« En se détachant du superficiel, en rejetant la surconsommation dans tous les domaines de la vie, vous retournez à l'essentiel. Simplifiez-vous la vie ! » prônent les minimalistes. Se délester du superflu, des biens qui « ne nous mettent plus en joie », comme le dit Marie Kondo, auteur de « la Magie du rangement », jeter l'inutile, cesser les achats compulsifs, utiliser ce que l'on possède, se débarrasser des objets « au cas où », se focaliser sur le présent et non sur le passé, réduire ses besoins au strict nécessaire, y compris dans ses supports numériques. « Se dépouiller de ses affaires est bien davantage qu'un simple exercice de tri, explique Fumio Sasaki, auteur de "l'Essentiel, et rien d'autre", cela permet de réfléchir à ce qu'est le vrai bonheur. »

Qui dit minimalisme, dit désencombrement, une action concrète qui libère son espace de vie vers plus de simplicité. Réfléchir à ses besoins réels plutôt que de répondre à ses envies impulsives, le minimalisme permet aussi de faire le tri dans son esprit, son emploi du temps, voire dans ses relations, celles qui sont toxiques. Tous les experts minimalistes témoignent que leur vie en a été totalement métamorphosée avec des changements positifs leur permettant d'avancer dans la vie. **MIEUX AVEC MOINS** « Le bonheur, pour un minimaliste, est dans l'instant présent et l'expérience. Il conjugue sa vie avec le verbe être en favorisant les expériences, plutôt qu'avec le verbe avoir en multipliant les possessions, rappelle Lucile du blog Positivessence.fr.

Néanmoins, ce n'est pas une doctrine, l'objectif est d'apprendre à vivre mieux avec moins, mais c'est à vous de l'adapter à votre quotidien et d'avancer pas à pas ». Faire un petit pas : trier, donner, vendre, jeter, ranger puis... se poser et respirer !

✍️ Frédérique Arbouet, journaliste réalisatrice

Le minimalisme c'est vivre en possédant moins.

Acheter moins en matériel pour privilégier les expériences : sortir, apprendre, découvrir, s'amuser, partager, profiter...

Être minimaliste c'est investir dans la qualité, dans le nécessaire, choisir de vivre sainement, reconnaître ses besoins et s'en satisfaire sans chercher à en vouloir toujours plus.



Tirée de la série « #365, Unpacked » réalisée entre 2011 et 2015





Cueillette de fin d'été

CUEILLETTE DE FIN D'ÉTÉ ÉMERVEILLEMENTS AU JARDIN

Munie d'un panier, je suis allée au fond du jardin cueillir des belles filles de Salins et des reinettes étoilées. Certaines avaient les joues rouges au parfum relevé d'une subtile note d'amande, d'autres plus jeunes étaient fardées de vert. Ces dernières éveilleront les papilles. À chaque pomme délicatement cueillie, j'imaginai leur devenir en jus, en tarte ou compote, tout en visualisant les bénéficiaires des transformations partagées.

D'arbre en arbre, je me suis régalée. Quelques pas plus loin, Hosui, le poirier japonais, m'attendait débordant de Nachis, les branches inclinées près du sol. J'ai choisi les poires les plus mûres. J'attendrai quelques jours pour une cueillette abondante de ces pommes-poires à l'épiderme rugueux bronze doré parsemé de lenticelles blanches et à souhait croquantes, juteuses, rafraîchissantes et désaltérantes. Je prends le temps de les aimer glacées ou en tajine. Cette année généreuse en fruits me permettra d'en donner dans la Vallée des anges et au-delà de la Serre. Mais sitôt les fruits tombés, ce *Pyrus* n'en devient que meilleur, car son feuillage jaune d'or à rouge écarlate transcende le jardin. Son voisin, William, plus petit, mais tout aussi fécond, offre un suprême bonheur en une bouchée gorgée de soleil. Hosui et William n'ont rien à s'envier, la diversité forme la richesse.

Puis, je me suis attardée sous le figuier, tant le plaisir de la délectation sous le bleu du ciel à travers ses feuilles suaves et duveteuses ravissait tous mes sens. Les figues ont ainsi couronné

mon panier déposé sur la table de la terrasse. De proches potagers me permettent de compléter ce tableau de fin d'été : potimarrons, pâtissons, menthe, basilic, tomates... Citrons et ail agrémenteront les préparations à venir.

IL EST TEMPS !

La lumière s'adoucit. La nuit peut venir, demain m'offrira d'autres présents. À commencer par des pêches de vigne cueillies au petit jour, pieds nus dans la rosée. La Nature m'émerveille à chaque instant. J'ose espérer qu'elle émerveillera de nombreuses générations. Mais la Nature humaine me surprend parfois, surtout quand elle est destructrice de son environnement, c'est-à-dire incapable d'émerveillement et en quête de rendement. Je cherche alors à la comprendre, à mesurer ses motivations, à évaluer sa logique, à lui apprendre à penser à long terme selon ses besoins. Notre planète est si précieuse ! Être conscient de la nécessité de la biodiversité, d'une transition écologique et d'un changement durable est favorisé par l'observation, la connaissance, les débats constructifs et l'envie de préservation et de transmission de la qualité de vie. Envisageons cette transition de manière plus globale, solidaire et éthique, en réapprenant les bons gestes, en repensant les besoins humains et les pratiques acceptables pour le bien commun et en harmonie avec les espèces. Contribuons alors à l'écoute du terrain et à la compréhension des recherches des experts, en partageant une pensée cohérente pour réagir efficacement de façon collective et participative pour un futur souhaitable. N'oublions pas l'adage d'un sage ancêtre amérindien ou d'un homme de l'air du temps passé (Saint-Exupéry) : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* »

 Nathalie Rude

POUR ALLER PLUS LOIN

 serre-vivante.pagesperso-orange.fr/docs/biodiversite.pdf

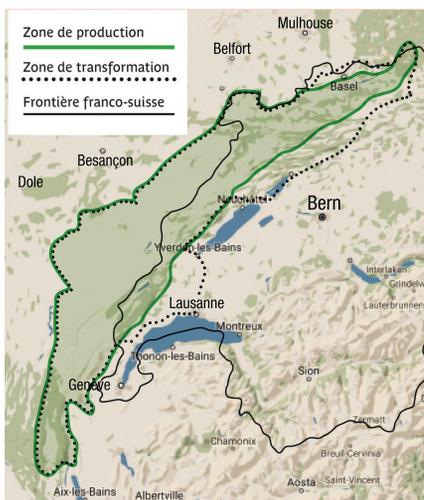
Pour agir :  www.jne.asso.fr



UN CHIFFRE : 8,5 %.

En France, 2,3 millions d'hectares ont été cultivés en bio en 2019, selon le bilan dressé cet été par l'Agence Bio.

Cela représente 8,5 % de la surface agricole utile du pays. Encore bien loin des 15 % de surface agricole utile (SAU) en bio en 2022 prévus par le plan Ambition Bio lancé par le gouvernement en 2018.



UNE AOC POUR LE « BOIS DU JURA »

De tout temps réputés pour leur qualité et le savoir-faire de ceux qui les travaillent, les sapins et épicéas du massif jurassien font désormais l'objet d'une appellation d'origine contrôlée (AOC).

Ce label obtenu en mars 2019 est légitimé par une étude menée au laboratoire Chrono-environnement de Besançon,

qui a contribué à en définir les critères, le contexte et le périmètre.

En particulier la thèse préparée par Marc Briot, a établi le lien entre milieu naturel et qualité du bois, et souligne notamment l'importance du sol dans cette équation. Sur son substrat calcaire, le sol jurassien est riche en nutriments, bien plus que les Vosges, les Alpes ou les Ardennes, où les sols acides prédominent : même si l'altitude et le climat sont comparables entre ces régions, la nature des sols fait la différence. Pour la même raison, le bois des forêts locales tient aussi la comparaison avec celui provenant de contrées plus lointaines, comme l'Oural. Ainsi c'est dans le Jura que la probabilité est la plus forte de trouver du bois de très bonne qualité en termes de résistance mécanique, caractérisés par des cernes très serrés. La qualité du bois provient aussi d'une gestion éclairée de la forêt, qui se lit dans la nature de son peuplement et dans sa densité. Plutôt que faire le choix de la plantation pour reboiser, les forestiers ont favorisé la régénération naturelle, qui produit des arbres bien adaptés au contexte environnemental et garantit la conservation du patrimoine génétique des espèces. La zone AOC de production a été définie de part et d'autre de la frontière franco-suisse, à 600-700 m d'altitude. La zone dite de transformation est plus étendue, englobant de nombreuses scieries traditionnelles.



FORÊTS, COUPES EXCEPTIONNELLES ET GRANDS TRAVAUX EN VUE

Depuis 2019, 222 000 hectares (près de vingt fois la superficie de Paris) de forêts publiques en France subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit indique l'ONF.

La cause ? L'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires. Chaleur et sécheresse : un cocktail très favorable à la prolifération du scolyte. Ce petit coléoptère vit sous l'écorce des arbres et se nourrit de bois jeune, grignotant petit à petit les résineux, épicéas et sapins pectinés... Sa population a littéralement explosé : il ne faut que quatre à six semaines entre la ponte et l'envol de l'insecte adulte. Ces conditions climatiques, où s'enchaînent sécheresse l'été et hiver doux pour la 3^e année consécutive, sont aussi une source de stress hydriques pour les arbres dont la résistance se trouve ainsi amoindrie face aux attaques des parasites dits « de faiblesse »... Pour tenter de limiter l'expansion de cette épidémie, point d'autre solution que d'abattre les arbres scolytés très rapidement. Il faut inactiver les grumes en les débordant en écorce et les transporter hors forêt, soit via un stockage à plus de 5 km des massifs forestiers, soit pour les transformer rapidement, avant que le scolyte n'ait fini son développement. Pour les peuplements les plus impactés, des coupes rases seront certainement pratiquées. Cette épidémie, préoccupante pour la santé des forêts et des écosystèmes concernés, inquiète aussi les professionnels de la filière bois. Habituellement valorisés comme bois de charpente et de menuiserie, les épicéas altérés par le scolyte sont en effet déclassés par les scieurs, en raison notamment du développement d'un champignon qui les accompagne et qui vient bleuir le bois. En Franche-Comté, 3 millions de m³ d'arbres pourraient avoir déjà été infestés (soit près de 40 années de récolte !). Cet afflux inhabituel de bois dépérissant, en France comme en Europe, a entraîné une chute des prix lors des ventes de bois dès l'automne 2018. Dans le Jura, le prix d'un arbre sur pied est passé de 65 € à 15 ou 20 €. Certains exploitants envisagent aujourd'hui des coupes « préventives » pour tenter d'enrayer la multiplication des parasites quitte à devoir réinstaller des plateformes d'arrosage des grumes, comme après la tempête de 1999, pour les conserver jusqu'à la vente. Et les résineux ne sont pas les seuls fragilisés par les changements climatiques : le hêtre par exemple (12 % de la surface forestière régionale) connaît des phases de dépérissement suite aux sécheresses-canicules. Une modification profonde des forêts est en cours. Le réchauffement climatique est dix fois plus rapide que la migration naturelle des essences forestières. Dans les cinquante prochaines années, l'ONF estime que 60 % des territoires occupés aujourd'hui par les grandes essences forestières (chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre) sortiront des limites climatiques acceptables par ces essences majeures. Pour assurer la pérennité de la forêt, il est nécessaire d'envisager le remplacement des résineux par des peuplements plus mélangés qui auront une plus forte résistance aux maladies, aux parasites et donc au dérèglement climatique.



PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE DU JURA

C'est la demande formulée par 80 universitaires franc-comtois dans une lettre ouverte adressée mi-mai 2020 au Préfet de Région.

Les naturalistes constatent que l'élimination des haies et des bosquets, les attaques sur les pré-bois, ont repris de l'intensité ces derniers mois, comme si certains profitaient du confinement des services de l'État pour accélérer ces destructions. Ils réclament l'interdiction du broyage des sols et des murgers et de l'utilisation du casse-cailloux sur l'ensemble du massif du Jura, pratiques qui artificialisent le patrimoine paysager de la montagne jurassienne, détruisent définitivement des milieux d'une grande richesse biologique et favorisent la pollu-

tion de cours d'eau emblématiques. Déjà en juin 2017, ils avaient tiré la sonnette d'alarme sur l'intensification de ces pratiques sur les pâturages et les prés-bois du Haut-Doubs et du Haut-Jura. Les réflexions engagées depuis entre les associations environnementalistes, les services de l'État et la profession agricole ont débouché sur l'élaboration d'une charte de bonne conduite et un protocole de demande d'autorisation préalable pour la mise en œuvre des travaux de broyage des affleurements rocheux. Hélas cela ne semble pas permettre d'inverser la tendance. Le broyage des sols et des affleurements rocheux, la destruction des murgers et des tas d'épierrement (et parfois de vestiges archéologiques qui les accompagnent), induisent la création de sols artificiels inaptes à maintenir la biodiversité locale, à favoriser la réserve hydrique et limiter l'effet de la sécheresse, à permettre une fixation optimale des apports en azote et phosphore liés à l'épandage des effluents agricoles. paysagesjurassiens.wixsite.com



ON DÉTRICOTE PEU À PEU LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT...

Le projet de loi d'« Accélération et simplification de l'action publique » (ASAP) adopté le 6 octobre 2020 à l'Assemblée Nationale met à mal la possibilité pour les citoyens de participer aux décisions qui affectent leur environnement. Avec ce texte, les préfets pourront décider de se dispenser de l'avis de certaines instances de concertation locales ou de remplacer l'enquête publique par une simple consultation sur internet. Cette dernière disposition avait pourtant été supprimée par les parlementaires, mais le Gouvernement leur a redemandé de voter, un vendredi soir à 20h, en petit comité, pour s'assurer qu'elle soit rétablie... Ils pourront aussi autoriser un industriel à débiter des travaux sur un site avant même que cet industriel ait obtenu l'autorisation environnementale nécessaire à l'activité prévue, prenant ainsi le risque de vaines destructions. Des amendements ajoutés à ce texte réduisent également les possibilités de recours des associations et des citoyens, notamment en matière d'irrigation. Ce texte s'inscrit dans une longue lignée de régressions depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron, déjà dénoncées par France Nature Environnement.



PROJETS D'AMÉNAGEMENT PLUS VERTS?

La loi a renforcé les « mesures compensatoires » qui doivent limiter l'impact sur la nature des nouvelles infrastructures. Pour quels effets ?

Les projets d'aménagement du territoire en France sont-ils plus verts

depuis que la loi sur la Reconquête de la biodiversité de 2016 a renforcé les obligations de « compenser » la destruction d'un milieu naturel par la restauration d'un autre, ailleurs ? Une équipe de chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle a étudié les conséquences environnementales et les compensations mises en place par 24 projets, principalement des routes, mais aussi des gazoducs, des aqueducs et une voie ferrée, dans les Hauts-de-France et en Occitanie. Leurs résultats montrent que les pertes de biodiversité occasionnées sont bien plus grandes que les gains. « Les mesures compensatoires sont appliquées sur une mosaïque de petites zones, alors que la zone détruite est d'un seul tenant, et donc à plus haute valeur écologique », déplore Fanny Guillet, chercheuse au Muséum, qui a participé à l'étude. Avec ces mesures, on ne se focalise ainsi que sur quelques espèces protégées, et on détruit la biodiversité commune. En outre, tandis que 2451 hectares ont été dégradés par les 24 aménagements étudiés, seuls 577 ont été restaurés ailleurs. Or parmi ceux-ci, 81 % étaient déjà des espaces semi-naturels ou naturels, les promoteurs ayant tendance à choisir des zones abritant déjà les espèces à protéger pour instaurer leurs mesures... On est très loin d'une vraie compensation, qui impliquerait de partir d'un écosystème en mauvais état et de le régénérer. Une vaste supercherie. Les autorités ferment les yeux par peur de freiner les projets d'aménagement.



UN GESTE BARRIÈRE POUR SAUVER LA VIE DES P'TITS ZOIZEAUX

Non, pas d'un virus aviaire ! Les poteaux creux et SANS BOUCHON sont un piège mortel pour les petits oiseaux curieux... sauf si vous faites un petit bouquet de fleurs naturelles !

Facile, pas cher, pour honorer Dame Nature et tout danger est alors écarté. Pensez-y lors de vos promenades ! À partager sans modération, même auprès des enfants qui seront ravis que vous leur fassiez la courte échelle.

NÉONICOTINOÏDES, LE RETOUR ?

Mardi 6 octobre, les député.e.s ont voté - 313 voix pour et 158 contre - pour le retour des insecticides tueurs d'abeilles, les néonicotinoïdes, dans nos champs.



Les milliers d'études scientifiques sur les conséquences des néonicotinoïdes sur l'environnement et la santé humaine n'auront pas fait le poids face aux exportations et à la prétendue « souveraineté » agroalimentaire de la filière betterave sucrière. Ils ont des effets délétères avérés inacceptables sur les insectes pollinisateurs et sur la biodiversité, sur la qualité des sols et de l'eau, et sur la santé humaine. Vingt ans d'études scientifiques l'ont prouvé et ont abouti à la décision de les interdire en 2016. À rebours de la Loi Biodiversité de 2016, cette autorisation donnée pour trois ans à l'usage des néonicotinoïdes est en contradiction totale avec les alertes des scientifiques (invitant à protéger davantage la biodiversité) et encourage un modèle agricole à bout de souffle. Les solutions alternatives au recours de ces produits dangereux existent et doivent être développées et soutenues. En dernier recours, des fonds d'urgence éco-conditionnés pouvaient être débloqués durant la transition pour compenser d'éventuelles pertes et transformer les pratiques agricoles. L'opinion rejette massivement ce recul du gouvernement : 7 Français sur 10 se disent opposés à cette dérogation d'après un récent sondage. Près de 140 000 citoyen.enne.s ont également signé une pétition contre la dérogation en seulement quelques jours. Après un examen au Sénat, un second vote aura lieu à l'Assemblée Nationale fin octobre. Dans le Jura, Jean-Marie Sermier (LR) et Danielle Brulebois (LREM) ont voté la réintroduction des néonicotinoïdes. Mobilisons-nous, nous pouvons encore faire pression sur les députés et les faire changer d'avis !

Pour agir : trombi-neonics.agirpourenvironnement.org



PESTICIDES, BAYER RECONNU COUPABLE

La Cour de cassation confirme la condamnation de Bayer, victoire historique de l'agriculteur Paul François contre Monsanto.

Paul François agriculteur de Charente et président fondateur de l'association Phyto-victimes a été gravement intoxiqué en avril 2004 en inhalant accidentellement les vapeurs d'un herbicide, le Lasso, fabriqué et vendu par la multinationale Monsanto (racheté il y a deux ans par Bayer). Il faillit en mourir et souffre depuis cette date de troubles neurologiques, de maux de tête violents, de pertes de connaissances, de comas à répétition et de fatigue extrême... Malgré sa maladie très invalidante, c'est avec courage et détermination qu'il s'est battu pour faire éclater la vérité sur la dangerosité des biocides utilisés massivement dans l'agriculture au mépris de la santé humaine et de l'environnement. Pendant dix-sept ans, Monsanto à tout fait pour échapper à ses responsabilités, usant et abusant des procédures judiciaires, des pressions de toutes sortes, ne reculant devant rien, dans le but de faire craquer psychologiquement Paul François et de l'obliger à renoncer. En février 2012, il fut le premier agriculteur du monde à faire condamner Monsanto devant un tribunal de grande instance. S'en suivra une avalanche de plaintes d'agriculteurs américains contre Monsanto. C'est donc pour lui la fin d'un long combat judiciaire ce mercredi 21 octobre 2020, avec le rejet par la Cour de cassation du pourvoi formé par Monsanto/Bayer contre l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 11 avril 2019 et la condamnation définitive de la multinationale.

+7°C

En 2100 par rapport à l'époque pré industrielle, dans le pire scénario possible, celui de la poursuite de la croissance économique rapide alimentée par des énergies fossiles. Une mise en garde de plus. C'est le nouveau chiffre qu'avancent deux modèles français, supérieur de 1 °C à leurs dernières estimations de 2012.





MÉTHANISEUR, 180 000 PERSONNES PRIVÉES D'EAU POTABLE

La pollution est due au débordement d'une cuve de digestat, le 20 août 2020.

La préfecture du Finistère recommande « de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la boisson et le lavage des légumes et des fruits consommés crus » dans cinquante communes du département, dont Quimper, Châteaulin ou encore la presqu'île de Crozon. Entre 300 et 400 m³ de digestat ont débordé de la cuve et l'écoulement vers l'Aulne, un fleuve côtier, a provoqué un pic d'ammoniaque, rendant l'eau impropre à la consommation. Inaugurée en 2018, la centrale biogaz de Kastellin à Châteaulin injecte dans le réseau gazier du méthane produit à partir de fumier, de lisier ou de déchets de l'industrie agroalimentaire. Le digestat, matière résiduelle du processus de méthanisation, est ensuite épandu sur les terres agricoles. Comment se fait-il qu'une entreprise, dont l'étude des dangers a été présentée à l'enquête publique en septembre 2018, puisse générer un tel accident, sinon à penser que les risques industriels de ces installations de méthanisation sont largement minimisés ?



TIR DES TOURTERELLES DES BOIS : LE CONSEIL D'ÉTAT SIFFLE LA FIN DE LA PARTIE

7 000 au moins auront été sacrifiées

Le juge des référés du Conseil d'État a suspendu à partir du 11 septembre la chasse des tourterelles des bois sur tout le territoire français, donnant ainsi raison à la LPO contre l'arrêt du Ministère de la Transition Écologique en

date du 28 août qui autorisait dès le lendemain, le prélèvement de 17 460 tourterelles des bois en France. En publiant cet arrêté au dernier moment, à la veille d'un week-end et de l'ouverture de la chasse à la tourterelle, le ministère a permis aux chasseurs de tirer près de 7 000 oiseaux en quelques jours et entravé tout recours avant l'ouverture. Mme Pompili pensait-elle qu'en n'autorisant pas le piégeage à la glu cette année, on fermerait les yeux sur les autres scandales cynégétiques ? La tourterelle de bois est en déclin dramatique, l'espèce est mondialement menacée et les effectifs en Europe sont en chute libre (-80 % depuis 1980) ; la Commission européenne a d'ailleurs mis en demeure l'État français de mettre en œuvre toutes les mesures pour favoriser un retour à un bon état de conservation et notamment de stopper sa chasse conformément au plan d'action international de conservation de l'espèce. L'État, sous la pression d'un Président de la République qui « chérit la chasse » a une fois encore cédé à la Fédération Nationale des Chasseurs.



MANGER OU CONDUIRE, FAUDRA-T-IL CHOISIR ?

AGROCARBURANTS, LE MONDE D'AVANT...

Devant les députés, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique, a répondu le 30 avril aux inquiétudes des producteurs d'agrocarburant en annonçant des mesures pour sauvegarder la production française.

On va donc pouvoir continuer à consacrer des milliers d'hectares de cultures de céréales et d'oléagineux pour produire, moyennant aides publiques, de l'alcool et des diesters à mettre dans les bagnoles... La FNSEA réclamait au profit du maïs, « la possibilité de déroger à la mesure de diversification des assolements lorsque les semis des cultures de printemps n'ont pu être réalisés », appelant aussi de ses vœux « une ambition réelle en matière de stockage d'eau et d'irrigation ». « Stocker plus d'eau, préconiser la culture du maïs : des solutions datées et inadaptées », a répondu le 6 mai France Nature Environnement (FNE) qui critique l'intention de la FNSEA de « s'accaparer une ressource de plus en plus rare » et de promouvoir le maïs, alors même que l'urgence de l'autonomie protéique exigerait de remplacer immédiatement le maïs par le soja, culture d'été dont le besoin en eau est deux fois moindre.



CLIMAT : LE PLAN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a proposé, le 16 septembre de porter l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 de 40 à 55 % (par rapport à 1990).

Pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Commission européenne entend notamment soumettre au système de quotas de CO₂ le transport routier et le bâtiment, et peut-être finalement à toutes les utilisations des combustibles fossiles. Les efforts d'efficacité énergétique devront être amplifiés car ils sont aujourd'hui nettement en deçà des attentes. Pour parvenir à une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre, une action devra être menée dans tous les secteurs. L'évaluation des plans nationaux, remis par chaque État membre et décrivant les actions mises en place sur la période 2021-2030 en matière d'énergie et de climat, permet de voir le chemin qu'il reste à parcourir.



LE NUCLÉAIRE NE SAUVERA PAS LE CLIMAT

sortirdunucleaire.org

NOUVEAU RIPOLINAGE

Il y a quelques semaines, Emmanuel Macron et son gouvernement ont choisi d'inclure le soutien au nucléaire dans le volet « transition écologique » du plan de relance.

La sauvegarde du climat sert de prétexte infondé au sauvetage d'une industrie moribonde. Alors que l'urgence climatique se fait chaque jour plus pressante, notre pays ne peut pas se permettre de gaspiller des milliards dans une technologie du passé. La priorité doit aller à une transformation en profondeur de nos modes de consommation et de production, aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. En multipliant les déclarations et les manœuvres autour du nucléaire « vert », le gouvernement avance des pions pour rendre possible la construction de nouveaux EPR. Pourtant, la mise en service de l'EPR de Flamanville, avant laquelle aucune décision de nouvelle construction n'est officiellement censée advenir, n'aura pas lieu avant 2023 et n'est même pas garantie. Plus qu'un reniement des engagements du gouvernement, il s'agirait d'une insulte aux citoyen.nes, majoritairement opposés à la construction de nouvelles centrales. Au regard de l'état de la filière nucléaire et de son niveau d'endettement, alors que l'EPR de Flamanville fournit la preuve flagrante d'une perte de compétence généralisée, relancer la construction de nouveaux réacteurs relèverait d'une fuite en avant aussi dangereuse que ruineuse. La Cour des comptes elle-même appelle à reconsidérer un tel choix, et les citoyen.nes n'ont pas à financer les choix d'une industrie incapable de penser sa fin. Si, pour le patron d'EDF, l'entreprise doit continuer à construire des réacteurs, « comme le cycliste doit pédaler pour ne pas tomber », le rôle d'un chef d'État devrait être de lui apprendre à freiner plutôt que de l'encourager à ne pas emmener toutes et tous dans le mur !

📍 www.sortirdunucleaire.org/petition-non-aux-nouvelles-installations



349 VIES SAUVÉES

C'est le nombre de personnes qui n'ont pas été tuées en vingt mois sur nos routes secondaires, suite à la baisse de la vitesse autorisée de 90 à 80 km/h.

Cette évaluation réalisée du 1er juillet 2018 au 28 février 2020 (période du confinement exclue pour éviter un biais) confirme les conclusions du rapport du Conseil national de la sécurité routière de novembre 2013. Par ailleurs, rouler à 80 km/h consomme moins de carburant que de rouler à 90 km/h. L'impact économique direct qui en découle est une économie de 120 €/an en moyenne en carburant. Cela engendre également moins de pollution. L'État a finalement reculé et a décidé en mai 2019 de laisser le choix aux conseils départementaux. Quelques-uns sont revenus aux 90 km/h... Dont celui du Jura.

📍 <https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/80-kmh>

8 Bonnes raisons d'être...

An

Antinuc

ON A TOUTES ET TOUS UNE BONNE RAISON DE CONSTRUIRE UN MONDE SANS NUCLÉAIRE

Trop risqué, économiquement très cher, le nucléaire est une énergie du passé qui dessine une voie sans issue pour notre avenir énergétique. Officiellement, aucune décision ne sera prise avant la mise en service — de plus en plus hypothétique — de l'EPR de Flamanville. Et pourtant, les discussions en catimini entre le gouvernement et EDF en vue de la construc-

tion de nouveaux réacteurs sont déjà à un niveau bien avancé. Début novembre 2020, les sites web Contexte.com, puis Reporterre et d'autres médias ont fait état d'études en cours par les ministères de l'Écologie et de l'Économie et des Finances et EDF concernant le financement de trois paires de réacteurs EPR. La décision de construction serait imminente. Le réseau Sortir du Nucléaire dénonce fermement la préparation de ce fait accompli pour un projet dangereux, très coûteux et inadapté aux urgences à venir.

1^{re} Bonne raison d'être Antinuc

Sa

Santé

VIVRE EN BONNE SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

L'industrie nucléaire génère un cocktail de substances radioactives et chimiques. Cancers, malformations, stérilité... en cas d'accident, la liste des pathologies possibles est longue. Et même en fonctionnement « normal », des risques existent pour les riverains et les travailleurs du nucléaire! L'Autorité de sûreté nucléaire répète qu'on ne peut garantir qu'un accident nucléaire majeur ne survienne en France. Ce risque augmente avec l'âge des réacteurs... 33 ont plus de 35 ans et 8 ont passé le seuil des 40 années de fonctionnement. Certains équipements vitaux ne peuvent être réparés ou remplacés, de nombreuses malfaçons et fraudes sont régulièrement découvertes et la dégradation des conditions de travail entraîne un risque accru d'erreurs humaines... Peut-on raisonnablement penser que cette industrie est sans danger?

2^e Bonne raison d'être Antinuc

Se

Sécurité

3^e Bonne raison d'être Antinuc

Ec

Économiser

DES CHOIX DÉMOCRATIQUES ET LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Lié au développement du nucléaire militaire, le programme nucléaire civil reste très opaque. Depuis sa création par des ingénieurs de l'École des Mines et une poignée de décideurs au sommet de l'État, le programme nucléaire français n'a jamais fait l'objet d'un vote. Ni les députés, ni les citoyens n'ont voix au chapitre. C'est un véritable déni de démocratie! 100 % de l'uranium utilisé dans nos centrales vient de l'étranger. Son extraction ne va pas de pair avec le développement des pays concernés. Malgré les richesses de son sous-sol, le Niger reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Les concessions minières octroyées aux multinationales sont situées sur les territoires des peuples autochtones. Dans les mines, les conditions de travail sont déplorables. L'exploitation minière devient synonyme d'exploitation humaine. Est-ce le monde solidaire que nous voulons?

4^e Bonne raison d'être Antinuc

Me

Modèle énergétique

5^e Bonne raison d'être Antinuc

Dc

Démocratie

NE PAS GASPILLER D'ARGENT PUBLIC, MAIS CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Actuellement très endettée, EDF n'a pas provisionné suffisamment pour le démantèlement des centrales ni la gestion des déchets. L'enfouissement des déchets radioactifs à Bure devrait coûter, au bas mot, 36 milliards d'€ et risque d'être payé par les contribuables. Pourtant, EDF s'est lancée dans un coûteux programme de rafistolage des réacteurs. Et alors que le coût initial de l'EPR de Flamanville a presque été multiplié par 4, EDF projette d'en construire six autres. La poursuite du nucléaire est économiquement absurde! L'industrie nucléaire englutit les investissements qui font défaut pour le développement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique. Pourtant, la transition est économiquement viable : elle créerait, d'ici 2030, plus de 700 000 emplois durables et répartis sur tout le territoire. Nos impôts ne seraient-ils pas plus utiles à construire ce monde nouveau?

6^e Bonne raison d'être Antinuc

Dh

Droits humains

7^e Bonne raison d'être Antinuc

En

Environnement

UNE PLANÈTE PROPRE AUJOURD'HUI ET POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

De Tchernobyl à Fukushima, les accidents nucléaires sont toujours synonymes de catastrophe écologique. De l'extraction de l'uranium à la gestion des déchets, l'industrie nucléaire contamine de manière irréversible la faune et la flore. C'est alors tout l'écosystème qui est contaminé pour des milliers d'années. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préoccupation première des mouvements écologistes passés et actuels, développer le nucléaire est une fausse solution. Il est trop lent, trop cher et vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes. Le nucléaire n'est ni une énergie propre, ni une alternative aux énergies fossiles. Les générations futures ne méritent-elles pas que l'on sorte de cette impasse et que nous leur léguions un système énergétique sobre, sûr et résilient?

8^e Bonne raison d'être Antinuc

Gf

Généralités futures

NON AUX PROJETS DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Signez la pétition à cette adresse : <https://www.sortirdunucleaire.org/Petition-NON-aux-nouveaux-projets-d-installations>



L'AGENDA



MENOTEY | 27 NOVEMBRE Autour de Noël, conférence

Conférence de Brigitte Rochelandet,
Docteure en histoire des mentalités
📍 Rdv Salle communale 🕒 20h.

Université ouverte de Dole / Association Menotey Patrimoine



CHAMPVANS & MONTMIREY-LA-VILLE Croqueurs de Pommes Jura

SAMEDI 23 JANVIER 2021

Taille de restauration et d'entretien de pommiers
📍 Verger de Champvans rue des carrières, 14h à 17h

JEUDI 11 FÉVRIER

Greffe de cerisier, initiation aux techniques de greffe
(anglaise, incrustation, etc.)
📍 RDV au local de Montmirey-la-Ville, de 14h à 17h

SAMEDI 20 FÉVRIER

Taille de formation et fructification de pommiers
et poiriers. 📍 RDV au verger conservatoire
de Montmirey-la-Ville, à 14h à 17h.

DIMANCHE 28 FÉVRIER

Bourse aux greffons et biodiversité. 📍 RDV à la salle
des fêtes de Champvans, de 9h30 à 17h.

LUNDI 8 MARS

Initiation aux techniques de greffe 📍 RDV de 9h30
à 16h30 au local de Montmirey-la-Ville.

LUNDI 15 MARS

Initiation aux techniques de greffe et greffes pour
LPO et adhérents croqueurs JDS. 📍 RDV de 9h30 à
16h30 au local de Montmirey-la-Ville.

Gratuit et ouvert à tout public. Renseignements :
Daniel Dubrez, président ✉ d.dubrez@free.fr



DOLE | 25 & 26 FÉVRIER 2021 Colloque Castor

Une rencontre autour du castor pour évoquer
les problématiques de cohabitation, la plus-value
écologique, la gestion des cours d'eau

Organisé par Jura Nature Environnement / FNE BFC
✉ contact@fne-bfc.fr ☎ 03 81 80 92 98



La Carotte

SALIGNEY

23 JANVIER - 7 FÉVRIER - 6 MARS Devenez Livre Humain !

Avec une dizaine de personnes, vous serez réunis
pendant trois journées à Saligney de 9h30 à 17h30.
Un intervenant vous transmettra les notions de base
pour vous permettre de créer une mini-conférence
gesticulée sur le thème de votre choix.

VENDREDI 20 MARS

À 19h, chaque Livre Humain prendra la parole
dans une maison du village, devant un petit nombre
de spectateurs, qui avec bienveillance, lui prêteront
une oreille attentive.

📍 La Carotte • 37 rue de la République, 39700 Orchamps
☎ 03 84 81 36 77 ✉ contact@lacarotte.org 🌐 lacarotte.org



SAMEDI 4 AVRIL | RAINANS

26^e édition de la journée des plantes de Rainans

Contact : B. Brocard ☎ 09.71.50.54.27
✉ fleurir-rainans@laposte.net 🕒 9h-18 h



JURA | 24 & 25 AVRIL Le Jura de Ferme en Ferme

Pour sa 2^e édition, les agriculteurs du Jura vous ouvrent
les portes de leurs fermes. Deux jours pour découvrir
des métiers, des produits et des valeurs tournées
vers une agriculture durable, pour le maintien de
campagnes vivantes et solidaires ! Le Jura De Ferme en
Ferme, c'est l'opportunité idéale pour découvrir le Jura
autrement, rencontrer des producteurs engagés et faire
le plein de produits locaux !

Organisé par le CPIE du Haut-Jura, l'AFOCG 39
et le CIVAM Le Serpolet.

🌐 www.facebook.com/lejuradefermeenferme

PESMES | 30 AVRIL Les finances solidaires

Diaporama suivi d'un échange avec un intervenant
de la plateforme bisontine « finance solidaire ».
Le réseau des finances solidaires organise la collecte
de l'épargne des citoyens afin de permettre
le financement et le développement d'initiatives
à forte plus-value sociale et environnementale.

🕒 20h30 📍 Forges de Pesmes



FRAISANS | DU 9 AU 11 MAI 4^e Symposium de sculpture

Pendant une semaine le feu des Forges revit grâce aux
artistes sculpteurs. De la matière de récupération
permet aux artistes de créer des œuvres originales...

🕒 Ouvert au public de 14h-17 h. Venez voir les artistes
travailler et échanger avec eux.

LE JEUDI 13 MAI Marché de l'Art et vide grenier organisé sur le site des Forges.

Illustration inspirée par nos amis de la Hulotte - 🌐 lahulotte.fr

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE, JE SOUTIENS !

Recopiez (ou découpez) et envoyez ce coupon rempli à : SERRE VIVANTE, 39290 MENOTEY



- J'adhère à l'association Serre Vivante et verse
une cotisation de 10 € pour l'année 2021
- Je fais un don de € (66 % de mon don déductible des impôts)
(50 € versés ne me coûtent que 17 € - Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu)

Nom Prénom

Adresse

Adresse électronique

Téléphone



Conception graphique : Laura Lombardet - stylograph.fr